

AGROPARISTECH
NANCY
Bibliothèque

N. 1620

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

FORÊT
VILLAGEOIS
ET
MARGINAUX
XVI^e-XX^e siècle

Textes réunis et présentés
par Andrée CORVOL

Cahier d'Etudes 1990
Forêt, Environnement et Société
XVI^e-XX^e siècle

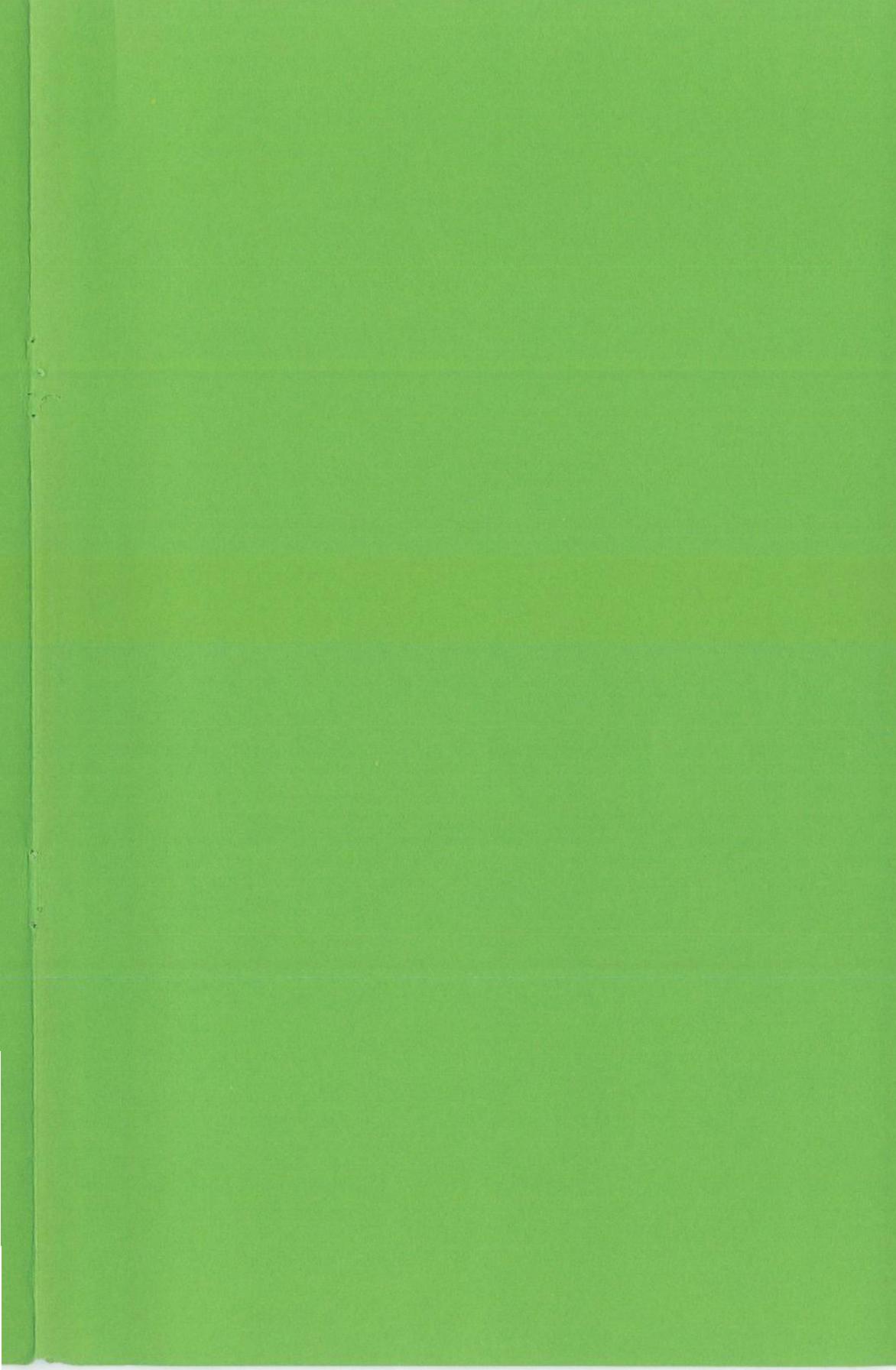
1



AGROPARISTECH BIBLIOTHEQUE NANCY



3 3004 00085870 7



CNRS
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

EC

FORÊT
VILLAGEOIS
ET
MARGINAUX
XVI^e-XX^e siècle

Textes réunis et présentés
par Andrée CORVOL

Cahier d'Etudes 1990
Forêt, Environnement et Société
XVI^e-XX^e siècle



PREFACE

JOURNÉE D'ETUDES 1990 FORET, VILLAGEOIS ET MARGINAUX, XVII^e-XX^e SIÈCLES

On a longtemps considéré comme suspects les gens des bois. En fait, il vaudrait mieux dire "les gens qui fréquentent les bois" parce que là est leur source de revenu (charbonniers, sabotiers, etc.), là est leur moyen de subsistance (braconniers), là est leur meilleur refuge (brigands, bohémiens, proscrits en tout genre).

Ce qu'on leur reproche ? De ne pas interrompre le travail quand "les autres" le font, au coucher du soleil, pendant les jours chômés, durant les célébrations religieuses. De ne pas transpirer comme les autres pour obtenir le pain quotidien : ils ne font que "prélever", "cueillir" et non labourer, ensemercer, bref, ne savent pas reproduire. De ne pas ressembler aux autres : visages noircis par choix ou par nécessité, vêtements bigarrés et bizarroïdes, qu'il s'agisse de la garde robe hétéroclite des bohémiens ou des chapeaux et pare-feux en cuir des charbonniers. D'usurper les droits des autres : en vivant de chapardages, en s'emparant des fruits et des arbres au mépris des chartes concédées.

Ces hommes là sont ETRANGES. Ils dérogent aux quatre règles du savoir-vivre, le repos, le manger, le labeur et l'apparence, ce qu'on appelle "savoir-vivre" n'étant qu'un code de BONNE conduite reconnu et respecté par les membres d'une même société. Ne pas s'y soumettre, c'est refuser d'en faire partie, donc manifester clairement sa volonté de demeurer ETRANGERS au pays. Les "hommes du bois" apparaissent ainsi aux yeux des villageois comme des intrus et sont dénoncés comme tels.

On les remarque. On en discute. On ne les aime pas. On NE LES CONNAIT PAS. Ici, chacun sait par coeur la parentèle du voisinage. On les dénonce donc comme parasites menaçants la quiétude des foyers ; comme hors la loi. Les attitudes de rejet que manifestent les autres ne visent qu'à souligner la singularité de

ces gens d'ailleurs, ces gens du bois. Bafouer les lois, écrites et non écrites, de l'Etat et de la Société et dédaigner de telles contingences en n'intégrant ni l'apparence ni le langage des hommes, les vrais, les civilisés, n'est-ce pas là qu'est le crime ?

On se souvient du fameux "nul n'est sensé ignorer la loi" des révolutionnaires de 1790. Le désordre point quand la discipline se relâche. Que dire alors quand il n'y en a pas ? Horreur de l'anarchie ! Un mot que l'on accole volontiers dans le microcosme des magistrats aux attroupements de séditieux, tous "malfaisants", "gens de rien". A ne pas confondre avec ceux dits "de basse extrace". Ce n'est pas l'ORIGINE peu reluisante qui est en cause mais le MODE DE VIE, sensé délibérement embrassé. Par défaut caractériel, pourrait-on dire.

Tout particularisme de fait est traité comme PREUVE de nocivité ou, du moins, d'inutilité sociale de ceux qui l'exhibent et ne marquent aucune contrition. On le voit bien dans le jugement proféré contre les castanéïcoles, les "mangeurs de châtaigne". Eux n'appartiennent nullement à l'univers inquiétant des bois mais se nourrissent d'un arbre, le châtaignier, que les gouvernants ne conçoivent que sous sa forme forestière. Celle-ci, pourtant, ne procure guère de fruits puisque traitée en taillis régulier à courte révolution. Cela suffit néanmoins à leur conférer réputation de fainéants et de rebelles. Les Corses n'ont pas encore été réhabilités. Et l'on est au XXe siècle ! La mauvaise renommée s'avère toujours collante.

Pourtant, en grattant le vernis des discours officiels, celui de l'Eglise, celui du Pouvoir, on s'aperçoit que les règles du jeu sont plus complexes qu'il n'y parait et que la carte "Forêt" représente un tel enjeu qu'elle les embrouille. On s'est donc efforcé de vérifier si la forêt constituait bien une "Terre de marginalité". D'où l'analyse des processus d'intégration et d'expulsion. On s'est consacré ensuite à l'examen de sa place réelle dans les dits processus. A l'issue de quoi s'imposaient trois conclusions :

1 - L'emprise des bois, souvent décrite comme "obsédante", "angoissante", "étouffante", n'exprime pas toujours un recul au baromètre des civilisations ; elle peut même traduire une stratégie agro-pastorale déterminée, dans laquelle l'espace enrichi puis embroussaillé fait office de réserve foncière et monétaire.

2 - Les hommes des bois suscitent moins de craintes qu'on ne le croit, hormis peut-être les Bohémiens en raison de

leur réputation, un peu magiciens, à demi-comédiens, souvent voleurs de grand chemin, organisés en clan et partageant le produit des rapines. Tout cela handicape pour mener à bien une tactique matrimoniale, la meilleure qui soit pour forcer les "gens du pays" à vous ouvrir leur maison et leurs bras.

3 - Le cas des pasteurs béarnais se situe, lui, aux antipodes des romanichels, même si les pouvoirs publics redoutent autant les premiers que les seconds. L'Ancien Régime se méfie des passeurs de frontière et éleveurs de moutons. Une suspicion qui réapparaît au XIXe siècle mais cette fois outre-Atlantique : les migrants ont importé le virus dans leurs bagages... Aux Temps Modernes, les périodes de guerre franco-espagnoles et de redressement sylvicole ne sont guère clémentes pour eux. Cela n'affecte pas leurs relations avec les hôtes d'en bas. Ces Béarnais descendent des montagnes et sont hébergés en régions de piémont : il y a ECHANGE (mine de fertilisants contre lit et couvert) ; il y a REGULARITE. On "sait" quand et comment ils viendront.

La Forêt d'antan ne marginalise ainsi ses habitants qu'à titre temporaire : tout pendant qu'ils ne quittent pas l'obscurité de ses frondaisons. C'est que la forêt, dans sa partie profonde, l'ancienne forestae médiévale, rajeunie et traitée en haute futaie claire (2e moitié du XVIIIe siècle), encourage toutes les dissidences, toutes les déraisons. Elle est par excellence le lieu qui hante l'imaginaire et nourrit la crainte : celle de rencontrer le loup, le sorcier, le maudit.

Le conte de fée, lequel est plutôt cauchemar initiatique, charrie des images dont ne se défait pas tout homme qui franchit la ligne de démarcation (l'"orée"), la ligne séparant monde de l'irrationnel et de l'inconnu du raisonnable et du quotidien. En abandonnant la peau du vieil Homme, de la Bête immonde, cet individu perd son statut mais n'en obtient pas d'autre. On ne répudie pas comme cela la Forêt, zone ambiguë s'il en est, mêlant richesses concrètes et symboliques aux dangers réels et fantastiques, pour épouser le Village, espace sécurisant car le hasard des rencontres ("mauvaises", bien sûr !) en est, d'avance, exclu.

L'intégration ne démarre qu'une fois deux conditions remplies : le respect de la propriété individuelle en REPOUSSANT le primitivisme égalitaire, le bannissement de tout comportement imprévisible en SUPPORTANT les contraintes sédentaires. On n'apprécie que le connu dans ces communautés d'habitants. On adhère complètement à la sagesse du propos :

"On veut savoir à qui on a affaire". C'est justement pour "faire avec autrui des affaires", bonnes et loyales, et non pas "avoir avec l'Autre une affaire", affaire dont il est souvent difficile de sortir sans dommage, que l'on veille à bien distinguer qui est qui.

"Autrui", c'est la circulation normale des produits et de l'argent entre gens de bonne foi et de bonne compagnie. "L'Autre", c'est celui que l'on ne nomme pas, celui capable de tout, même d'escamoter son identité véritable.

A y bien réfléchir, ces réflexes qui sauvent le quant à soi résistent à la modernité médiatique. Dans les communes d'à présent, n'agit-on pas de même à l'égard des Anglais, Hollandais, Allemands ? Ils finissent vite par "connaître le pays comme leur poche". Ils ne sont pas pour autant RECONNUS comme tels par les villageois. C'est plus que l'intégration des marginaux qui est là sousjacente. C'est toute la problématique de l'immigration. La foule engloutit l'immigré comme naguère la forêt, l'homme des bois. Sont-ils pour autant moins REPERABLES ? Non. La singularité reflète le mode de vie. L'assimilation de l'un passe par l'imitation de l'autre et réciproquement. On l'a vu dans l'Entre-deux-guerres avec les bûcherons consommateurs de pâtes. On le verra quelque jour avec d'autres communautés. Le temps plus que le milieu arrange bien des choses...

Andrée CORVOL

Directeur de recherche, CNRS

Première partie :

LA FORET, TERRE DE MARGINALITE ?

LA SYLVE ANTIQUE : UN ESPACE REDOUTABLE

par Serge LEWILLON

C'est à grand risque qu'on parle d'un culte des arbres dans l'antiquité sans en préciser les limites, si l'on suggère par là qu'il existe une structure rituelle univoque persistant plusieurs millénaires durant de l'Orient sémitique aux Celtes insulaires et des sanctuaires helléniques aux autels scandinaves. Il vaut pourtant la peine de se garder des tentations de retrouver sous les cultes *dans la nature* des schémas prétendument universels qui ordonnent trop aisément tous les rapprochements, tous les parallèles et toutes les similitudes d'un comparatisme de mauvais aloi. L'histoire des religions est déjà passée par de semblables phases et l'histoire de la pensée a souvent dénoncé les "impasses de l'animisme primaire" et de son immanquable acolyte : l'évolutionnisme. Il est d'ailleurs des banalités auxquelles il est souhaitable de s'habituer si l'on veut éviter les pièges de l'ethnographie vulgaire ; il va de soi, par exemple, que le culte de l'arbre - ou des arbres - relève des grandes règles culturelles attachées à la végétation : tout ce qui vit est appelé à sombrer avec le déclin des saisons et de la terre, mais le miracle d'une renaissance finit toujours par faire exulter la nature. L'homme, par analogie, veut y voir le destin de sa race.

I - La place de l'arbre dans le monde indo-européen

Le monde indo-européen a souvent joué de l'arbre de la forêt : Grecs, Italiens, Celtes et Germains, pour ne citer que ceux-là, en ont laissé des traces épigraphiques, iconographiques ou littéraires ; toutefois, nous interprétons difficilement ces témoignages, qui nous parlent de choses apparemment banales, mais affectées de restrictions mentales qui nous échappent presque totalement : ceci relève du phénomène de l'*interpretatio*, que nous proposons d'élargir, puisque les descriptions des paysages forestiers qui servent de

théâtre aux cultes nous intéressant en fournissent un double exemple. En effet, si beaucoup d'auteurs modernes, depuis le XIXe siècle, ont décrit, en termes qu'on qualifie sommairement de romantiques, les contrées occidentales et septentrionales comme très généralement couvertes de forêts, il faut reconnaître que la responsabilité en incombe pour partie aux auteurs antiques (César, Pline, Tacite, Méla, etc), qui se sont plus à souligner l'aspect redoutable des profondeurs sylvestres, lieux de tous les mystères et de tous les sacrifices. C'est presque un topique, de la lugubre forêt de Teutobourg, où périrent les légions de Varus, et du bois sacrilège de Lucain, au sanctuaire d'Aricie, charmant et funèbre tour à tour.

Le trait principal des cultes sylvestres est leur polysémie ; en outre, par la faute de témoignages contradictoires, il est difficile de distinguer le culte des bois sacrés (*lucus ac nemora*) de celui des arbres révélant leur caractère sacré (par la manifestation du gui ou de la foudre, par exemple). Notre propos tend à démontrer que le bois sacré présente essentiellement - et primitivement - l'aspect d'une clairière dont la lisière arborée figure les colonnades ultérieures et ne peut donc être interprété ni comme un objet divin en soi, ni comme la somme des arbres divinisés, ainsi que le proclament volontiers les théories évolutionnistes (chez Frazer, par exemple). A cet égard, les témoignages celtiques sont très éloquents, qui désignent le *nemeton* des cités et des tribus comme leur lieu le plus sacré : *lucus* et *nemus* ne sont que des sanctuaires, en somme.

II - Le culte des arbres dans le monde indo-européen

Quant même, certains arbres, pris individuellement, ne peuvent-ils constituer des divinités ? S'ils finissent souvent par être consacrés, il vaut cependant mieux y voir, à l'origine, une tentative de représentation symbolique de l'héroïsation, qui tâche d'exprimer un processus sacré - en l'occurrence celui d'une transgression - plutôt qu'une simple qualité divine (ce que signifierait la matérialisation d'un dieu sous la forme d'un arbre). Sont-ce donc des héros, que ces "images hideuses et informes" dont nous parlent les auteurs antiques ? Il n'est pas impossible d'en retrouver le souvenir dans le thème obscur de "forêt combattante", présent de la Celtique italienne aux lointains Irlandais, en passant par la forêt hercynienne. L'idée

d'une signification dynamique permet d'expliquer que les propriétés des essences variées (chêne, sorbier, cornouiller, etc) apparaissent souvent comme contradictoires : enceinte et omphalos, violence et sagesse, mémoire et prescience. D'une manière ou d'une autre, les arbres - ou simplement leur substance ligneuse - participent toujours des grands moments rituels des sociétés archaïques indo-européennes. Ce ne sont là, pourtant, que des caractères subalternes - et sans doute dérivés - par rapport à la signification fondamentale de la renaissance. Mais, pour que cette résurrection s'accomplisse, il faut un meurtre initial : violation appelant une contre-violation, si l'on veut en appeler à l'interprétation anthropologique.

Voici donc le sens premier du culte des arbres : nous avons proposé d'y suivre le "fil rouge" qui implique fortement leurs mythes et leurs rites dans l'idéologie du sang - le sang lui-même, ainsi que tous ses équivalents symboliques (dont les plus efficaces sont la couleur rouge et le fer blessant). Le mythe gaulois d'Esus témoigne, tout comme de nombreux autres, à Rome ou en Germanie, de la relation étroite qu'entretiennent arbres et meurtres des plus sanglants. C'est le schéma que nous proposons encore de suivre pour déchiffrer la fabuleuse histoire du *Rameau d'Or* (laquelle recèle, de surcroît, la structure du sacrifice végétal), le rôle des dendrophores romains ou la grande plaque du chaudron de Gundestrup...

On sait que les évangélistes eurent fort à faire pour combattre ces sacrifices concurrents sur un bois concurrent : mais au delà, est-il concevable que le fil rouge ait continué de courir jusqu'aux époques modernes christianisées ?

LA CRAINTE DU GRAND VENEUR

par Yves-Marie BERCE

Le personnage du chasseur sauvage qui hante les grandes forêts lancé dans une poursuite éternelle appartient aux patrimoines légendaires de civilisations et d'époques très différentes. En France, il apparaît dans des textes médiévaux et dans les enquêtes des folkloristes du 19^e siècle, il est cité dans les forêts de Lorraine et d'Ardenne, en Bretagne ou en Ile de France. Il se manifeste le jour et on le devine entre les halliers ou bien la nuit où il prend l'apparence d'une chevauchée dans les nuages. On l'appelle le chasseur noir ou vert, couleurs qui, toutes deux, sont prêtées aux entourages démoniaques ou aux habitants du monde souterrain. On l'entend plus souvent qu'on ne le voit, il ne se manifeste pas seulement par le froissement des branches, par l'écho furtif ou lointain d'une chevauchée, mais par une bruyante rencontre, d'appels du chasseur, de cris convenus adressés aux chevaux et aux chiens, de jappements discordants d'une grande meute et de sonneries des troupes. Les témoins parlent d'un bruit qui assourdit et épouvante, qu'ils appellent tapage ou vacarme. L'explication la plus courante attribue l'errance du chasseur à une malédiction qui serait venue par une chasse impie, obstinée, acharnée ; elle serait la sanction des instants de furie meurtrière qu'apportait parfois l'ivresse de la chasse. Parce que la chasse fut pendant des siècles le plus fascinant et le plus général des passe-temps, que sa griserie s'avèrait aussi puissante pour les princes ou pour les paysans, la croyance voulait souvent reconnaître dans le chasseur maudit un grand personnage du passé comme Arthur ou Charlemagne ou quelque seigneur mystérieux (1).

I - Les faits de 1599

Le thème du chasseur noir trouva une illustration soudaine en 1599 parce que la rumeur courut cette année-là que le roi Henri IV lui-même l'avait rencontré au cours d'une de ses chasses à courre dans la forêt de Fontainebleau. Presque tous les

chroniqueurs du règne et historiens de l'époque ont incorporé l'aventure dans leur oeuvre, et ils attestent que l'affaire fut abondamment commentée sur le moment. Les versions divergent quelque peu, notamment sur la date, l'automne 1598 ou bien le printemps 1599. En fait, grâce à une lettre de Bongars et à une note du journal de Pierre de l'Estoile, il est certain que l'événement doit être daté du soir du 5 septembre 1598 (2).

"On dit que le roi, retournant de la chasse en sa maison de Fontainebleau, à dix heures du soir, a entendu un chasseur qui faisait grand bruit. On assure même qu'il appelait ses chiens par leur nom. Tous ceux qui estoient à la suite du roi en furent effrayés, sachant bien que personne n'osoit chasser dans cette forêt sans une permission expresse de Sa Majesté". (Bongars).

La version de L'Estoile est plus étendue ; le roi chassait avec seulement cinq compagnons, au début de la nuit du 8 septembre, fête de la Notre-Dame de septembre. "Il ouït comme des voix d'autres chasseurs et autre icelles (une) plus forte que les autres, avec un jappement de chiens, dont le commencement Sa Majesté s'étonna et ceux de sa compagnie. Mais elle sceut enfin qu'il étoit ordinaire d'ouïr la nuit telle voix dans cette forêt et que même par tout le pays, on l'appelait le Grand Veneur"(3).

Il semble que l'évènement ait été indubitable pour que Bongars en nourrisse une lettre à son ami Camerarius à Nuremberg en ajoutant, pour s'excuser de l'extravagance, "J'ai cru devoir vous faire part des choses mêmes qui servent ici de divertissement ou d'entretien à tout le peuple". L'Estoile atteste pareillement le large écho dans l'opinion de la capitale: "De quoi à Paris on fit un miracle dès qu'on le sut et courir le bruit que le roi avait eu une vision et, là-dessus, force beaux présages allégoriques et almanachs nouveaux pour l'année suivante".

II - Le sens politique

La signification politique demande quelques explications. En 1598, après la paix signée avec l'Espagne et la consécration de la paix civile par l'édit de Nantes, les Français attendent des dégrèvements fiscaux qui tardent ; ils en rejettent la responsabilité sur la maîtresse du roi, Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, qu'on accuse de ruiner le roi et de le circonvenir en voulant se faire épouser et devenir reine. Le roi, embarrassé, fuit ses conseillers, les renvoie pendant les

mois d'été et consacre toutes ses journées à la chasse comme pour s'étourdir. Une menace surgissant au cours d'une chasse royale constituerait ainsi un avertissement public adressé au roi lui-même. Cette interprétation apparaît plus clairement dans d'autres versions rédigées plus tard et donc chargées de commentaires et déformations, un effet dû à la circulation de l'anecdote dans les conversations populaires.

Palma Cayet, Scipion Dupleix et Pierre Matthieu, historiens du règne, prétendent ainsi rapporter des paroles prononcées par le Grand Veneur. C'est le comte de Soissons qui, sur ordre du roi, était allé en avant reconnaître d'où venaient les bruits, qui aurait le mieux vu - et mieux entendu. "Cet homme noir leur parla d'une parole si épouvantable qu'ils n'eurent l'assurance ni le loisir de bien discerner ce qu'il leur dit ; les uns rapportent qu'il dit : M'attendez-vous ? les autres : M'entendez-vous ? et d'autres : Amendez-vous !". Dans cette version, il ne s'agissait plus seulement d'une hallucination auditive ou d'une vision incertaine, mais d'un véritable message qui, vu le lieu et le moment, ne pouvait s'adresser qu'au roi expressément. L'anecdote n'était pas univoque ; elle ménageait la dignité royale, puisque l'attention du fantôme l'égalait aux héros légendaires des hautes époques - Saint Hubert - ou les empereurs et les rois les plus glorieux, fondateurs de dynasties originelles.

Les mêmes auteurs relatant l'année 1598 accordent aussi des développements à un autre prodige qui, lui aussi, a pour cadre les forêts. Le rapprochement s'impose et Bongars l'avait fait, rapportant les deux anecdotes dans la même lettre, traitant, disait-il "de monstres et de spectres"

III - Le caractère merveilleux

Ce même été 1598, quelques semaines avant l'épisode du Grand Veneur, le maréchal de Laverdin, gouverneur du Maine, avait présenté au roi à titre de curiosité un pauvre diable de forestier manceau, lequel portait une corne naturelle poussée sur sa tête. L'homme cornu s'appelait François Troville, natif de La Chapelle-Saint-Fray aux portes du Mans. Pour cacher sa difformité, il s'était réfugié dans une troupe de charbonniers vivant continuellement dans les bois et il portait constamment un bonnet enfoncé. Le maréchal de Laverdin l'avait découvert au cours d'une partie de chasse et emmené à

Paris. L'apparition de cet individu monstrueux pouvait ou devait, comme tous les prodiges, contenir une signification cachée, impliquer un message aux hommes de ce temps.

Dans l'immédiat, l'homme cornu devint un spectacle parisien. On défila pour aller le voir. Jacques de Thou lui-même fit partie des badauds, interroga le malheureux Troville et inséra ses réponses dans son *Histoire universelle* (Livre 123). Il avait raconté que sa corne avait commencé à pousser quand il avait sept ans et qu'un jour il avait dû s'évader de son village pour se cacher dans un massif forestier, peut-être Sillé, que sa corne continuait à pousser et le faisait vivement souffrir. Il semble qu'il mourut peu après son exhibition à Paris, "de honte et de chagrin", dit Jacques de Thou. On avait rédigé des relations de sa découverte et aussi dessiné des portraits de l'homme cornu que vendaient les colporteurs de librairie (4).

L'antériorité de l'homme cornu - véritable - sur le Grand Veneur - fantomatique - laisse supposer que le premier épisode a servi de modèle au second. L'hypothèse prend beaucoup de force lorsqu'on constate que le maréchal de Laverdin et le comte de Soissons, tous deux à l'origine de chaque anecdote, étaient des amis de très longue date et appartenaient au même clan politique. Ils avaient été l'un et l'autre amis d'enfance et de jeunesse de Henri de Navarre. Charles de Soissons, plus jeune et doté d'une belle prestance, avait en 1592 courtisé la jeune soeur de Henri IV, Catherine. Le roi s'était opposé à cette union et, pendant plusieurs années, avait tenu Soissons à l'écart de la cour. Dans cette année 1598, Soissons et Laverdin rentrent en grâce, sans pour autant que le roi leur ait rendu son amitié. Ils se trouvaient, comme tous les courtisans et familiers du roi, confrontés aux problèmes politiques posés par la liaison du roi et de Gabrielle d'Estrées, problèmes quotidiens de susceptibilité ou menaces graves sur l'avenir dynastique. L'orchestration des rumeurs de leur part devient ainsi fort assez vraisemblable (5).

Quoi qu'il en fût de la responsabilité de Soissons, le sort favorisa ses espérances puisqu'au printemps suivant, Gabrielle d'Estrées vint à mourir soudainement et opportunément, laissant le champ libre pour un nouveau mariage du roi et pour l'éventuelle naissance d'un dauphin assurant la stabilité future de la couronne.

IV - La mémoire des faits

Il semble que l'apparition du Grand Veneur ait

suffisamment inquiété le roi et ses contemporains pour que des enquêtes fussent menées sur ce thème. Selon le témoignage de Bongars, "le roi étant entré dans le château fit venir les plus vieux habitants du bourg pour savoir d'eux ce que ce pouvoit être. Ils lui répondirent qu'on voyait paraître quelquefois au milieu de la nuit un chasseur à cheval avec sept ou huit chiens qui courent la forêt, comme en chassant sans blesser personne. Quelques uns ajoutaient que sous le roi François Ier, un chasseur fut tué en ce même lieu et que c'est lui qui apparaît maintenant et qui fait tout ce bruit dans la forêt". Dupleix énumérait les gens de la forêt que le roi avait convoqué : "charbonniers, pasteurs, bûcherons, forestiers et autres qui étaient d'ordinairement dans la forêt". Tous les auteurs répètent cette même confirmation des forestiers habitués aux passages du Grand Veneur.

Vingt-cinq ans plus tard, le père jésuite Dan, compilant une histoire du château de Fontainebleau, enquêta à son tour, s'adressant à des vieilles gens qui avaient connu le règne de Henri IV. Il critique ses prédécesseurs, affirmant qu'on n'avait pas pu interroger des charbonniers "car il ne s'y fait point de charbon et il n'y a point mémoire d'homme que l'on y ait jamais fait". Il ajoute un détail narratif, que le roi avait couru le cerf depuis deux jours sans réussir à le forcer, qu'il rentrait bredouille lorsqu'il entendit au loin la sonnerie marquant la prise du cerf, ce "qui lui parut être une extraordinaire insolence envers lui". Dan s'appliquait à christianiser l'apparition en évoquant les traditions de visions de chasses de Saint Hubert, ou encore des hypothèses d'identification du Grand Veneur, soit avec une âme du Purgatoire, soit avec la venue de démons. Un autre écrivain jésuite contemporain, le père Ceriziers, composant une histoire apologétique de Henri IV, reprendra ces mêmes interprétations relevant du merveilleux chrétien.

Le récit du Grand Veneur cependant avait été largement vulgarisé ; il avait été repris par exemple dans un canard de 1625 où le témoin de l'apparition était un gentilhomme du bourg d'Essonne.

D'autres créatures fantastiques avaient été évoquées par les chroniqueurs. Le père Ceriziers citait les esprits follets qui semblent faire le ménage dans les maisons, à l'instar des Trolls de Scandinavie. Dupleix se référait aux châtiments de pêcheurs, obligés d'expié en ce bas monde. Matthieu évoquait les légendes comparables de l'enchanteur Merlin et d'Urgault

l'inconnu.

La forêt dans toutes les relations du Grand Veneur et des innombrables aventures chasseresses de Henri IV apparaît comme un foyer de mystère, un refuge de féeries. Espace des secrets et des merveilles, la forêt réserve son gibier et ses richesses au roi qui, plus que tout autre, est digne de ses révélations, de l'épreuve de sa liberté originelle. Les collections d'anecdotes qui entourent les rois de France chasseurs, François Ier ou Henri IV, trouvent des équivalents ou des confirmations dans les traditions monarchiques de l'Angleterre. Les aventures forestières de Henri VIII ou de Charles II ont fourni de nombreux thèmes aux librairies de colportage tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles. Elles suggèrent comme dans les légendes françaises une familiarité native du roi et des petites gens des forêts qui accueillent le roi aventuré, l'hébergent et le renseignent. Elles suggèrent encore, plus mystérieusement peut-être, le refuge au sein des grands bois d'un merveilleux païen, la résidence des fées, des follets ou des chasseurs errants. Tous réservent aux rois ou à quelques privilégiés inconnus le dévoilement de leurs secrets (6).

SOURCES

- (1) - Bertrand HEIL, *Entre chien et loup. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est*, éd. Maison des sciences de l'homme, Paris, 1985.
- (2) - Y.-M. BERCE, *Le Roi caché*, éd. Fayard, Paris, 1990.
- (3) - Louis FERRAND, *Le Grand Veneur ou chasseur noir de la forêt de Fontainebleau*, Paris, 1979, 30 p.
- (4) - Bib. Nat., ms. n. acq. fr., n° 7910, f° 44 ; ibidem Colbert 32.
- (5) - J.P. BABELON, *Henri IV*, éd. Fayard, Paris 1982.
- (6) - Y.-M. BERCE, "Etude sur l'image de Charles II", à paraître.

LE SORCIER DANS LES LANDES

par Bernard TRAIMOND

L'ethnologie d'aujourd'hui tue les objets par lesquels elle s'est constituée. Les récents travaux d'Amselle vont jusqu'à récuser la notion même d'ethnie. Un Bambara (ethnie d'Afrique de l'Ouest) n'est jamais culturellement semblable à un autre et ils vont jusqu'à parler des langues différentes... Pour sa part, Jeanne Favret-Saada refuse la notion de sorcier. Il s'agit non d'un état mais d'une accusation se limitant à des discours, des mots. Pourtant, historiquement, les premiers textes de notre discipline s'attachent à ce thème.

Le premier écrit "ethnologique" sur les Landes, "Recherches sur les Moeurs des habitants des Landes de Bordeaux, dans la contrée connue ci-devant sous le nom de Captalat de Buch", publié dans les *Mémoires de l'Académie Celtique* par le Baron de Caila en 1809, consacre la moitié de ses douze pages aux superstitions. Il y invoque les démonologues des XVII^e et XVIII^e siècle et surtout l'un d'entre eux, De Lancre, qui n'hésitait pas à écrire en 1609 que Satan avait "fait sauter à grande volée et en pleine liberté le sabbat et placé son trône en une infinité de lieux de nos déserts et landes de Bordeaux"; cf *Tableau de l'Inconstance des mauvais anges et démons...*, Introduction.

Jeanne Favret-Saada rompt avec cette tradition ; pour elle il n'y a pas de sorcier mais seulement des accusations ; il s'agit d'injures habituellement méprisées ou récusées.

I - La problématique

Dès lors, l'objet de notre étude se dissout ; ce personnage de sorcier, ses caractères ou ses comportements relèvent de l'imaginaire. Il ne reste que des mots et il convient de travailler sur les discours.

Un numéro des *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* consacré à la dénonciation, n°51, mars 1984, illustre

fort bien les deux procédures qui s'offrent alors à nous :

- soit un traitement statistique d'un corpus limité
- soit une monographie, étude de cas

Nous allons reprendre la seconde démarche que nous avons déjà adoptée dans l'ouvrage *Le pouvoir de la maladie*. Conforme à la tradition de l'ethnologie, cette méthode nous semble particulièrement suggestive.

Nous allons analyser en fonction des informations les plus diverses le contenu d'une plainte de 1827. Il s'agit d'abord, et son origine est essentielle, d'un document judiciaire qui réclame un traitement particulier. Dans le premier chapitre de son ouvrage *La Protestation populaire en France (1789-1820)*, Richard Cobb soulève divers problèmes créés par leur usage, notamment les présupposés qu'implique la collecte des renseignements. Les policiers choisissent les indicateurs (les informateurs, disent-ils, maintenant, comme les ethnologues) selon certains critères définissant une certaine conception des causes des troubles, des modalités de leur genèse et leur déroulement, ce qui désigne les coupables en fonction de certains comportements et certaines caractéristiques sociales ou autres. Le filtre du regard policier choisit ses renseignements, ses crimes et ses coupables selon le goût du moment. Les sources judiciaires renseignent davantage, elles, sur celle des accusés.

Forts de ces préalables, utilisant la totalité des archives judiciaires des XVIII^e et XIX^e siècles conservées aux Archives départementales des Landes, nous allons dégager les présupposés d'une plainte déposée en 1827, les conceptions qui ont permis que ce document nous parvienne.

II - Le document

...La requérante (Anne Dassé femme de Mathieu Lartigau, laboureur, domicilié à Moliets) se plaint de ce que le dix huit février dernier vers midi, il (Pierre Lacorne, laboureur, demeurant à Moliets) trouva la requérante dans les pignadas, il l'arrêta et lui dit : "tu es une sorcière, tu m'as donné du mal, aussi, il faut que tu me guérisses ou bien tu me le paieras". La requérante, qui connaît point le sortilège, lui répondit qu'elle n'avait point le pouvoir de donner du mal, ni de le guérir ; alors le dit Lacorne voulut la frapper, de sorte que la requérante fut obligée de crier de toute sa force et de se sauver,

et Lacorne lui dit que si elle ne se rendait pas le lendemain chez lui, Lacorne, pour se justifier, il la reconnaîtrait pour telle, que d'ailleurs, il lui était facile de lui prouver qu'elle était sorcière ; que le lendemain, la requérante accompagnée de son mari et deux autres personnes se rendirent chez le dit Lacorne comme celui-ci la désirait ; que le dit Lacorne lui fit des menaces dès qu'il la vit et lui dit "viens avec moi, je veux te prouver ce que tu es" ; qu'elle suivit le dit Lacorne, il emmena la requérante à Saint-Michel chez le sieur Justin Lagaite (qui à ce qu'on prétendait fait le métier de magicien) ; que ce dernier ne se trouva pas chez lui, et la requérante fut obligée de se retirer sans avoir été prouvée sorcière comme le croyait le dit Lacorne".

Sources : Arch. dép. Landes, 72 U 5, 1er mars 1827.

III - L'accusation de sorcellerie

I - La violence interdite :

A la même époque dans les Landes, la violence contre des personnes accusées de sorcellerie n'est pas rare. Dans *Le pouvoir de la maladie*, nous en donnons une liste et l'une des affaires étudiées montre, en 1826, une femme grillée afin de l'obliger à effacer la maladie qu'elle aurait donnée ce qui conduit ses agresseurs aux assises et en prison.

a) L'accusation

Or, justement là, malgré un contexte analogue, l'attitude du malade est différente, il menace mais n'agit pas : il se contente de mots. Le malade s'attache à prouver qu'Anne Dassé est sorcière. Il instruit un véritable procès de sorcellerie avec des experts, le guérisseur de Saint-Michel et le public. Son intervention directe est exclue.

b) Les raisons de cette limite

1 - Raison géographique : Les sorcières ne sont brûlées que dans un espace fort limité et durant une période restreinte. Si l'affaire se situe durant cette époque, elle se localise au nord-ouest des "buchers".

2 - Raison sociale : Nous rencontrons dans cette plainte des personnes désignées sous l'appellation de "laboureur". En fait, la matrice cadastrale de 1833 (Arch. dép. Landes, 3 PP 1006) nous donne le nom du propriétaire des deux "métairies", Pierre Lavoille, armurier à Lit. Les habitants des deux maisons sont des

métayers ; la durée de leur présence sur les mêmes exploitations, de 1819 à 1827, préjuge d'une richesse relative, c'est-à-dire de la propriété de leur attelage et peut-être du bétail. Entre ces personnages, aucune différence sociale : ils s'adressent les uns aux autres en égaux ;

c) Lieu d'accusation

Dans les autres affaires, la voisine est convoquée chez la malade et dans sa maison subit des sévices. Au contraire, l'espace constitué par les "pignades" est neutre et ne permet pas les agressions entre voisins.

d) Les personnes

Le malade lui-même porte l'accusation alors que les agressions sont le fait de justiciers qui interviennent pour les autres, enfants ou parents. Sa propre santé ne saurait permettre des interventions personnelles radicales.

2 - Le malade

"Tu m'as donné le mal" dit-il, et nous n'en saurons pas davantage. Par contre, d'autres affaires décrivent, parfois de façon détaillée, les maladies. Il s'agit le plus souvent de maladies psychiques ou psychosomatiques :

- Le "haut-mal", ou épileptie, parfois défini comme l'expression de la possession diabolique. Un enfant de la meilleure société, a été tué à Bayonne au début du siècle, victime de procédés de désenvoûtement, à l'occasion de ce type de maladie.

- Les maladies de peau, "dartre" ou mal de Sainte Rose. A cela s'ajoutait la pelagre que Jean Hameau, médecin à La Teste, venait de repérer, marque du développement de la culture du maïs.

3 - Le "mal donné", "mau dat" en gascon

Nous ne pouvons que reprendre l'ouvrage de Vincent Foix (1853-1935), curé érudit qui a consacré un petit ouvrage très important sur la sorcellerie dans les Landes. Ayant vécu enfant à Soustons, non loin de Moliets où habitaient nos personnages et comme curieux, comme indigène et comme prêtre, il est particulièrement averti de ces questions. On ne peut que reprendre ses propos sur le "mau dat" : "Sortilège, sort jeté. Dans toutes les maladies qui viennent le visiter, le peuple

voit un génie malfaisant, la griffe de quelque sorcier. Si sa femme est atteinte de langueur, si son boeuf devient triste, si ses poules et ses oies crèvent, le paysan se décide en tremblant à sortir : c'est l'expression consacrée pour marquer sa première visite au devin de la contrée. La réponse est inévitable et presque toujours la même : Visitez vos paillasses et brûlez tous les farfadets qu'elles contiennent" (1). Notre plainte s'inscrit tout à fait dans le scénario décrit par Foix ; simplement, au lieu de s'attaquer aux objets, le malade investit la sorcière : différence d'époque ou surtout opposition des sources, les descriptions de Foix narrant les cas habituels, les plaintes concernant des affaires exceptionnelles.

IV - Le lieu de l'accusation : la Pignada

1 - L'espace dans les Landes :

a) Les seuils

L'espace dans les Landes s'organise autour de la maison, par définition domaine privé et même féminin. L'homme, fût-il le maître, s'y sent largement intrus et il consacre une bonne partie de son temps et de son énergie à constituer des maisons soustraites au regard féminin, granges, palombières ou cercles qui ne sont que la pâle imitation de l'autre. Autour de la maison, l'airial, pelouse plantée de chênes pédonculés aussi vieux que possible, airial débarrassé de ses glands par les brebis, tondu par les vaches, entretenu par la volaille et soigneusement ratissé chaque automne afin que les feuilles n'empêchent pas l'herbe de pousser. N'importe qui peut le traverser à condition de saluer les personnes présentes - marque de la reconnaissance du caractère privé de cet espace. Autour de lui, les champs permanents, la "terre", qui ignorait jachère ou même assolement. Tout le monde y passe à condition de respecter les cultures. Enfin, les landes éventuellement plantées de pins, espace neutre malgré la privatisation du sol à partir du début du XIXe siècle : seule la présence de bergeries indique le rattachement de certains espaces à certaines maisons.

On le voit, ces zones n'ont pas le même statut ; il est légitime de braconner dans ses champs et l'intervention d'un garde-chasse sera considérée comme scandaleuse. La lande, fût-

elle privée et couverte de pins, est, elle, un espace public.

b) La division de l'espace

La présence d'une femme en ce lieu en 1827 commence à devenir un anachronisme. En effet, si avant la Révolution, les institutions, des confréries aux assemblées de communautés en passant par les cabarets, étaient mixtes, depuis, les femmes s'enferment dans les maisons d'où elles ne sortent que pour le travail et la messe. Anne Dassé obéissait en 1823 à des normes en régression. De plus, des conflits analogues, en Chalosse, se seraient déroulés au retour du marché comme à Poudenx en 1823, mais dans la Lande, ces marchés il n'y en a pas. L'espace public et neutre se situe dans les pins.

2 - Les personnes

Cela permet de comprendre cette rencontre à deux. Le lendemain, quand Anne Dassé va chez son accusateur, elle se fait accompagner de son mari et de deux voisins ; il convient de ne pas aller seul dans un espace privé. Autrement, cela s'inscrirait dans des relations de voisinage que l'accusation interdit désormais. Souvent, d'ailleurs, pour mieux circonscrire la prétendue "sorcière", celle-ci est attirée dans la maison par le jeu des mécanismes de voisinage auxquels elle ne saurait se soustraire, surtout s'il y a un malade dans la maison. En effet, lors des rites de passage, naissance, mariage, décès, les voisins s'installent et règlent tous les problèmes administratifs ou techniques. Les maîtres voient un temps une large partie de leur autorité suspendue. Or, cette rencontre dans les pins s'abstrait de ces rapports aussi subtils qu'impératifs.

Ne croyons pas pour autant que cet espace "neutre" soit exempt de contradictions et de conflits. Les incendies de tous temps, les vols de communaux au XIXe siècle montrent qu'il n'en est rien. Par contre, se posant comme un évident conflit de classe, ils relèvent du délit et non de la sorcellerie.

OUVRAGES ET ARTICLES EVOQUES

- (1) - J.-L. AMSELLE, *Logique métisse*, Payot, Paris, 1990, 257 p.
- (2) - R. COOB, *La protestation populaire en France (1789-1820)*, Calmann-Levy, Paris, 1975, 322 p.
- (3) - J. FAVRET-SAADA, *Les mots, les sorts, la mort*, Gallimard, Paris, 1975, 332 p.
- (4) - V. FOIX, *Sorcières et loup-garous dans les Landes*, Ulteïra,

Garien 1988, 106 p., (1ère édition 1904).
 (5) - B. TRAIMOND, "Le feu est dans la Lande ou l'incendie comme fait social", *Revue Forestière Française*, numéro spécial, 1981, pp. 333-343.

"Le pouvoir de la maladie, Magie et politique dans les Landes de Gascogne (1750-1823)", *Mémoire des Cahiers Ethnologiques* n°2, 1988, 226 p.

"L'enfermement des femmes dans les Landes de Gascogne", *Cahiers Ethnologiques*, n°10, 1990, pp. 113-127.

SOURCES

Arch. dép., Landes , 72 U 5

Ibidem, 6 M 108

Ibidem, 3 PP 1006.

OUVRAGES ET ARTICLES ÉVOQUÉS

- (1) - J.-F. AMSELLE, *Logique métisse*, Payot, Paris, 1990, 227 p.
- (2) - R. GOOB, *La profession papinnière en France (1789-1820)*, Calmann-Lévy, Paris, 1972, 322 p.
- (3) - I. FAVRET-SAADA, *Les mots, les sorts, la mort*, Gallimard, Paris, 1972, 332 p.
- (4) - V. FOIX, *Sorticères et foup-garous dans les Landes*, Ulmer, Paris, 1972, 332 p.

LES CASTANEICOLES : UNE POPULATION A PART

par Ariane BRUNETON-GOVERNATORI

Très souvent, le sens commun fait des châtaignes une ressource procurée par les bois ou la forêt (1). Cette inexactitude de type formel pourrait à la rigueur être tolérée, si elle n'était accompagnée d'une perception de ce fruit comme spontané et sauvage, exemple même du fruit de cueillette.

La réflexion porte sur deux points. Un, la châtaigne en tant que ressource alimentaire humaine résulte d'une culture, c'est-à-dire du traitement et d'une conduite tout à fait spécifique d'un arbre. Deux, la châtaigne malgré son importance, voire sa noblesse ancienne, fait figure de ressource de pauvres ou de fruits de disette, dans tous les cas de nourriture d'exception.

Cette réflexion nous fait réaliser combien il est difficile d'envisager que les hommes puissent vivre ou avoir vécu des fruits de l'arbre et non de la terre de façon "normale". Comme si le passage de l'animalité à l'humanité était tout entier là résumé et symbolisé.

I - La nécessité de cultiver

Rappelons dans un premier temps, les contraintes posées par l'espèce *Castanea sativa*, qui rendent difficile voire impossible l'utilisation de ses potentialités sans intervention humaine.

En dehors de ses exigences pédo-climatiques (sol acide, terrain drainé, chaleur et humidité) auxquelles les hommes doivent s'adapter, ces exigences formant ainsi l'aire du châtaignier (en France, en gros le V hercynien), il faut savoir :

- que l'arbre portant fleurs mâles et femelles en floraison décalée, est pratiquement auto-stérile et nécessite une fécondation croisée obtenue par le regroupement d'arbres,
- que le besoin de lumière et d'ensoleillement du fruit porté par le rameau de l'année, en pourtour d'arbre, n'est

obtenu que par l'aménagement d'un vaste espace autour de lui ou par une plantation étagée (occupation des pentes).

Il semblerait aussi que le fruit des châtaigniers des temps anciens c'est-à-dire ceux de l'espèce réellement sauvage et non amélioré (par la culture précisément) aient été quasiment immangeables par les humains. Pline (2) relate en effet la différence entre les châtaignes quelconques qui viennent pour la nourriture des cochons "attendu que l'écorce est soudée étroitement jusque dans l'intérieur du fruit" et les autres, c'est-à-dire celles qui proviennent d'arbres greffés. La châtaigne issue de la châtaigneraie à fruit - ou du verger - que nous voyons se dessiner peu à peu sous nos yeux, est en effet le fruit d'arbres toujours greffés.

Enfin, il faut signaler que la croissance particulièrement rapide du bois de châtaignier, la belle vitalité qu'il manifeste dans son rejet de souche lorsqu'il est recepé (aptitude mise à profit dans la conduite du taillis de l'arbre ... à bois), cette croissance, donc, stagne dès que l'arbre est greffé. Dans la concurrence avec d'autres essences, il est alors menacé si on ne lui assure pas son espace de vie.

Si l'on a jugé bon de rappeler brièvement ces quelques éléments, c'est dans le but de bien différencier les deux types possibles mais contradictoires de conduite du même arbre, en vue du fruit, en vue du bois. Pour clarifier la situation, le premier aurait pu être désigné du nom de marronnier - puisque c'est bien certaines variétés de châtaigniers greffés dont sont issus les marrons que nous consommons - et le second aurait alors été étiqueté "châtaignier". Mais l'histoire en a voulu autrement. On a retenu le terme de marron - désignant à l'origine une variété particulièrement marchande du piémont italien - afin d'opposer cette friandise (marrons glacés, marrons rôtis, etc.), "dessert de table des riches" à la "viande des pauvres" (purée de châtaignes, châtaignes bouillies etc.). On se sert aussi du terme de marronnier pour désigner l'arbre d'ornement, donnant les marrons d'Inde, lesquels ne sont point comestibles !

Au flou qui entoure donc le statut de l'arbre châtaignier, il convient maintenant d'ajouter et d'associer, les images et les connotations dont son fruit et les populations qui en ont vécu, a été - est encore - porteur.

II - La perception de cette "culture"

Notons tout d'abord que jusqu'au XVIIe siècle compris, les relations que nous avons de ce fruit le présente comme une denrée vivrière, "normale" pourrait-on dire, propre et particulière à certaines régions. Au XVIIIe siècle, elles commencent à être plus critiques tandis que s'affirme dans le langage la différenciation entre châtaignes et marrons ; au XVIIIe puis XIXe siècle, la culture comme la consommation est décriée et condamnée malgré les avis des "autochtones", notables locaux, qui, désespérément, prennent la défense de cette culture.

Les reproches que les observateurs de l'époque, administrateurs, agronomes, politiques etc., lui font, sont de trois ordres étroitement imbriqués, économique, moral, social. C'est ainsi, disent-ils, que cette production favorise l'autarcie, n'encourage pas les courants commerciaux, n'incite pas les populations à s'enrichir et la bourgeoisie à développer l'esprit d'entreprise ; la culture de l'arbre ne suscite ni modernisation possible, ni progrès technologique avancé. Or l'époque est à la nécessaire "révolution" agricole...

Les "mangeurs de châtaignes" sont accusés de fainéantise. Un observateur en 1765 en Limousin, note : "terrain pas trop bon, beaucoup de châtaignes ce qui rend les habitants paresseux". Un autre : "les châtaignes ont un avantage qui convient beaucoup à l'indolence limousine : c'est qu'elles ne demandent aucun soin et aucun travail. Il suffit de les ramasser". On se doute que ces accusations n'épargneront pas les Corses !

Phénomène curieux, il y a comme une occultation du travail pourtant nécessaire : plantation, greffe, entretien sans compter le travail post-récolte pour la conservation, et le cas échéant, le séchage et la transformation en farine. Sans doute parce que ce travail est d'un autre type que celui des céréales lequel se renouvelle annuellement, requiert plus de force physique et s'étale sur l'année. Le travail que réclame la châtaigne est nié. Et la valeur rédemptrice, salvatrice accordée au labeur selon les prescriptions de l'Evangile "Tu mangeras à la sueur de ton front" ne peut dès lors être accordée à une production qui, "tombant du ciel comme la manne", procure "l'eldorado des socialistes" (3) !

Enfin, les hommes qui vivent du châtaignier sont

accusés d'être des "vestiges" des temps où les populations vivaient des fruits spontanés de la terre et de ceux qui n'exigent ni soins, ni intelligence pour donner une nourriture chétive et grossière" (4). Autrement dit encore, ils forment une population stationnaire (5), "égalitaire" y compris entre hommes et femmes (6), voire communautaire, indépendante et rebelle (cf. les Cévennes, la Corse, etc.). Pas un mot, par contre, pour remarquer que les régions à châtaignes sont les plus peuplées de France (et d'Italie du reste) et que les régimes caloriques possibles et apparemment consommés satisfont les plus affamés (7) ! Ce qui ne constitue en somme qu'une suite de jugements de valeur appliqués à une production arboricole. D'un tel discours la teneur idéologique s'avère d'une étrange pérennité.

Qu'elle se manifeste par la confusion courante entre l'arbre à fruit et l'arbre à bois ou par le silence remarquable qui entoure cette production (8) ou par la maintenance de qualificatifs péjoratifs accolés à cette production (9), on constate ainsi que les idées fausses ont parfois la vie dure. Pourquoi en ce cas ? Sans doute, comme suggéré au début de ce propos, parce que nous, hommes de culture judéo-chrétienne, de civilisation occidentale, associons encore la culture arboricole à une économie de cueillette et que ceci nous ramène à l'état de primitivité et d'animalité.

Remarquons encore pour en terminer avec ce phénomène curieux : alors que nous consommons toutes les graines d'arbre (noix, noisettes, amandes, pignons etc.) telles quelles, c'est-à-dire crues, les discours (des médecins, des gastronomes) ainsi que la voix proverbiale ont expressément défendu ce mode de consommation pour la châtaigne (laquelle l'était quand même !). N'est-ce pas, qu'ayant accès au statut de "pain", il fallait absolument qu'on la différencie des autres graines alimentaires d'arbres ?

NOTES

(1) - Et partant historiens, géographes etc. Cf. par exemple, P. Tucoochala dans *Gaston Fébus et la Vicomté de Béarn, 1343-1391*, Bière, 1959, p. 230 : "Dans les forêts, de nombreux châtaigniers fournissaient à la population un complément alimentaire particulièrement apprécié."

(2) - *Histoire naturelle*, Livre XXIII, texte établi, traduit et

commenté par J. André. Paris, Les Belles Lettres, 1971, p 559.

(3) - De Gasparin, *Cours d'Agriculture*, éd. de 1863, t. IV, p. 742.

(4) - Moreau de Jonnes, *Statistiques de l'Agriculture de la France* comprenant la statistique des céréales, des cultures diverses, des pâturages, des bois et des forêts et des animaux domestiques, Paris, Librairie Guillaumin, 1843, p. 232.

(5) - De Gasparin, *op. cit.* p. 742.

(6) - "...pour la récolte et le pelage quotidien de la châtaigne (...) les femmes, les vieillards, les enfants sont aussi utiles que les hommes faits car ce travail ne nécessite pas de dépense de force" (p. 83) *Les Français d'aujourd'hui*. Livre I - *Les types sociaux du Midi et du Centre*, Firmin-Didot, Paris, 1898, t. XII, 465 p. dû à éd. Demolins.

(7) - Nous avons pu l'estimer à plus de 4000 calories procurées par les châtaignes uniquement, en Limousin, début XIXe siècle.

(8) - R. Mandrou ne mentionne pas les châtaignes dans la carte des principales ressources de la France au milieu du XVIIe siècle *Introduction à la France Moderne, Essai de Psychologie historique, 1500-1640*, Puf., Paris, 1961. Seulement deux lignes sur l'arbre dans *L'Histoire de la France rurale*, Seuil, Paris, 1972.

(9) - "Le châtaignier a engourdi les aptitudes agricoles des gens des basses vallées comme il l'a fait de ceux de la châtaigneraie corse" (p. 559) déclare R. Blanchard in *Les Alpes Occidentales, 1952-1954*, t. VI *Le versant piémontais*, Arthaud, 755 p. Va dans le même sens cette formule de Leroy-Ladurie : "l'Internationale de la misère et du châtaignier" (p. 213) dans *Les Paysans du Languedoc*, SEVPEN, Paris, 1966.

DES HOMMES A PART : LES BOHEMIENS EN FORET XVIIIe SIECLE

Par Henriette ASSEO

Au XVIIIe siècle, et plus précisément dans sa seconde moitié, des textes suggestifs en matière d'études des représentations proposent de curieuses rencontres entre deux mythologies, celle de la Forêt "prise entre imaginaire et réel" et celle des Bohémiens. On assiste à cette époque à une dévalorisation de l'activité forestière dans l'opinion savante toute empreinte de physiocratie diffus. L'image dégradée de la forêt s'accompagne, dans les textes, de grandes méfiances à l'égard des "hommes du bois", bûcherons, sabotiers, charbonniers, êtres frustes et d'une substance humaine douteuse, puisqu'à vivre ainsi dans les bois, ne retourne-t-on pas à l'animalité ? (1).

Rien d'étonnant, dans ce cas, à ce que l'imaginaire concentre au coeur des terres non partagées des hautes futaies, pour des actions inavouables, des compagnies bohémiennes commandées par un capitaine, rassemblant dans l'apparent désordre des moeurs hommes et femmes de la troupe et quantité de petits enfants. Les textes installent donc le versant sombre et préromantique du "sentiment de la nature", de la végétation haute et rebelle en l'associant à ces hommes noirs "se disant bohémiens ou égyptiens", sans souci excessif de la topographie et des exigences simples de la reproduction démographique.

La forêt opposée au terroir, sans cesse parcourue par une population paysanne, acharnée à en tirer sa subsistance, demeure la réserve d'une nature primitive qui offre par la cueillette à des peuplades innocentes, les fruits de l'abondance.

I - Le regard sur la forêt et ses bohémiens

L'appel au "lecteur sensible" doit se fonder sur la transparence du style et la sincérité visible du récit, pas invraisemblable mais "compliqué comme la vie" (2). L'abbé Prévost a inclus dans *Aventures, Contes et Faits Singuliers* et intitulé *Aventure intéressante ou les Bohémiens*, le récit d'une

rencontre sur les berges du Rhône, effectuée par un informateur avisé qui découvre ainsi la curieuse assemblée d'une troupe bohémienne, composée d'une trentaine de personnes, rangées en ligne, exposant leurs visages et leurs corps à l'ardeur du soleil (3). Le capitaine des bohémiens donne sans complexe les raisons qui motivent une telle activité.

C'est qu'il est nécessaire à la condition de Bohémien d'apparaître noirs de peau, pour en imposer aux paysans et que, si la nature ne répond pas tout à fait aux besoins, il leur faut, dit-il, employer "un peu d'art pour suppléer à ce qu'elle nous refuse". Il ajoute aussitôt : "Nous trouvons le soir à quelques pas d'ici des fours à charbon, où la fumée achève de nous donner une couleur qui ne s'efface pas de longtemps" (4).

Les bohémiens se retirent au mois d'août, dans des forêts à la localisation imprécise, fréquentant les charbonniers avec lesquels ils vivent en bonne intelligence et pouvant se faire passer pour tels, puisque leur couleur ne les dément pas. Ils partagent d'ailleurs avec eux le butin d'une belle année de maraude et tandis que les paysans des villages voisins sont occupés aux moissons, les femmes et enfants "en font plus aisément la guerre à leurs poules". Au regard du capitaine, la forêt est un lieu de régénération physique et sociale qui fonde l'identité collective de la troupe qu'il commande, menacée de dislocation par la nécessité dans laquelle elle est de se fragmenter : "Nos bandes ne peuvent être composées que de cinq à six personnes ; encore n'ose-t-on se présenter dans les Villes en si grand nombre". Il rappelle d'une manière assez guzmanienne le bon ordonnancement de la troupe placée sous son contrôle en sorte qu'on le voit, à ses dires, revenir "avec plaisir" dans tous les cantons où il est déjà passé. Il juge avec sévérité les désordres commis par certains.

Dans la forêt, on effectue une redistribution égalitaire du butin, car il n'y a pas de crime à prendre adroitement une poule, "parce que je suis persuadé, dit-il, que dans le besoin, tous les hommes ont le même droit à ce qui sert de nourriture". On procède à l'éducation des enfants selon les lois de la nature : "Nous avons plusieurs petites filles qui dansent à la perfection, et qui s'entendent déjà mieux que leurs mères à connaître les marques de la main" (5).

On comprend que l'informateur de l'abbé Prévost ait eu à coeur d'approcher de plus près le gros de la troupe. Soixante à quatre-vingt personnes mènent autour de lui une étrange sarabande, "avec les compliments et les grimaces qui

sont en usage dans cette profession, les uns en lui souhaitant une bonne fortune et une longue vie, d'autres en s'offrant à lui lire la bonne aventure, et en prenant les mains pour en étudier les lignes". D'abord séduit par une peuplade aussi joyeuse et qui semble avoir tous les traits du bon sauvage, il remarque bientôt "qu'en quittant le personnage qui leur est propre, ils ressemblaient au commun des pauvres par la grossièreté et l'ignorance".

Cette rencontre sylvestre et nocturne a été l'occasion d'un double dévoilement qui convient au moraliste chrétien comme au philosophe libertin. La nature contient une société innocente et pure. Mais les bohémiens, habitants de la forêt, ne sont en aucun cas cette société. Puissance trompeuse de l'imagination : les bohémiens ont mis à leur compte, sans élégance, la nature d'après Satan.

II - Une association ambiguë

Plusieurs textes exploitent ainsi dans la même veine, la poussée de "primitivisme" des années 1770, l'idée contradictoire du bohémien indigne d'être le véritable représentant du paradis perdu au coeur du monde civilisé et cependant organisé en une société naturelle (6). Seul, Sade dans un épisode de *Aline et Valcour*, fait du capitaine bohémien Brigandos le mentor de Clémentine et Léonore, leur enseignant une morale de la Nature, qui n'interdit ni l'anthropologie ni l'inceste (7).

Il est manifeste que ce genre d'association littéraire relève de la phénoménologie poétique de Bachelard lorsque celui-ci parle de la forêt "ancestrale" (8). C'est bien dans le décalage entre l'élaboration d'une figure mythique pérenne, confirmée au XIXe siècle, et les réalités plus prosaïques de la quête du pain quotidien, que se situe l'association entre la forêt et les bohémiens parce que les auteurs prétendent mettre un point d'honneur à décrire ce qu'ils ont sous les yeux. Or, l'espace qu'ils donnent à voir est ritualisé mais ne permet pas de se représenter l'économie de la mobilité. Si telle est la distance entre le texte, l'image et la réalité, quel usage peut-on faire alors des textes d'imagination, tributaires d'un genre, d'un public et d'une stratégie d'édition, afin d'éclairer mutuellement cette combinaison d'imaginaires ? Poussée ici jusqu'à l'extrême, l'inversion des rythmes et des modes de vie correspond-elle à

une véritable manière d'existence, repérable dans les interrogatoires de justice par la confrontation des témoignages ?

En quittant le terrain des représentations et des sources imprimées, produites par le triptyque savant de l'époque classique, magistrats rédacteurs de traités, érudits et voyageurs, hommes d'église, pour aborder celui des comportements, les relations entre la vie bohémienne et l'espace forestier sont moins évidentes.

A dire vrai, on rencontre peu de bohémiens en forêt dans les archives judiciaires, soit que la maréchaussée ait manqué d'empressement à déloger une troupe bien armée des bois qu'elle tenait, soit que, plus simplement, la forêt n'offre aux marginaux que l'espace d'un refuge temporaire et non des possibilités d'établissement durable. Encore faut-il que le terrain se prête à ces haltes. L'attrait du bois, situé en bordure d'une route assez fréquentée et non loin d'un habitat de lisières, l'emporte largement pour une nuit sur la métairie isolée, en attendant sa conquête par crainte ou persuasion. Ainsi, observe-t-on une grande distance entre les représentations collectives et les comportements puisque les documents montrent des groupes familiaux peu nombreux, composés surtout de femmes toutes encombrées d'enfants que rien, sinon la noirceur des traits et l'accoutrement baroque, ne distingue de leurs compagnes de misère, les passantes des grands chemins qui vont "vaguant d'un côté de l'autre et mendiant leur vie", tombant sous le coup des ordonnances contre le vagabondage et relevant, depuis l'ordonnance de 1670 définissant l'ensemble des cas prévotaux, de la justice expéditive du prévôt des maréchaux (9).

Il y a de la sorte modification de l'existence bohémienne sous le coup de l'activité répressive, affirmée au nom des valeurs de l'ordre public, qui va de la Déclaration de 1682 prise à l'encontre des "Bohémiens et ceux de leur suite" à la Déclaration de 1740 qui confond dans une commune réprobation tous les gens "vagabonds et oisifs" et leur impose de se retirer au lieu de naissance. Les compagnies armées ont bien disparu. Pourtant, quand les conditions sont propices, les bandes armées se reconstituent promptement comme c'est le cas en Haute-Auvergne et en Lorraine ducale (10).

Les comportements de ceux qui ont à faire avec les bohémiens ne relèvent cependant pas de l'idéal normatif du renfermement. Bien au contraire, les sources font apparaître

un large éventail de conduites qui vont de la tolérance inquiète à l'indifférence, de l'hostilité ouverte à la complicité tacite (11). Et les témoins, contraints au logement temporaire, ne dormant que d'un oeil, laissent transparaître quelque nostalgie envieuse lorsqu'ils remarquent avec un bel ensemble que la bande mange de la viande même en temps de carême, s'agite toute la nuit et dort le jour, tandis que les femmes, retournant les formes de l'exclusion en une marginalité confirmée, partent exercer le "métier de bohémienne".

Du vol des uns à la revente aux autres, elles imposent à tous l'ouverture de leurs portes, par crainte du pire : leurs "paroles enchantées" (12).

NOTES

- (1) - A. CORVOL, *L'Homme aux Bois*, Paris, 1987, 585 p., Chap. III, "Les coureurs de bois", en particulier pp. 116 à 123.
- (2) - J. SGARD, *Prévost romancier*, Paris, 1968.
- (3) - Abbé PREVOST, *Aventures, Contes et Faits Singuliers*, Londres, 1764, t. 2, pp. 207 et suivantes. Le même texte est dans *Le Pour et le Contre*, t. XV, pp. 3 à 24.
- (4) - *Op. cit.*, p. 208.
- (5) - *Ibid.*, pp. 212 à 214.
- (6) - F. BALDENSPERGER, "L'entrée pathétique des Tziganes dans les lettres occidentales", *Revue de littérature comparée*, t. XVIII, 1938, pp. 587 à 603.
- (7) - Sade, *Aline et Valcour*, épisode de Brigandos.
- (8) - G. BACHELARD, *La poétique de l'Espace*, Paris, 1957, pp. 171-172.
- (9) - N. CASTAN, "La justice expéditive", *Annales E.S.C.*, mars-avril 1976, pp. 331 à 361 ; H. ASSEO, *Le traitement administratif des Bohémiens*, dans H. ASSEO et J.P. VITTU, *Problèmes socio-culturels en France au XVIIIe siècle*, Paris, 1974, pp. 9 à 88.
- (10) - H. ASSEO, "les métamorphoses du "métier de bohémien" au XVIIIe siècle" dans *La France d'Ancien Régime, Etudes réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Privat, 1984, 2 t., cf. t. 1, C¹⁴, pp. 15 à 23.
- (11) - Arch. dép., Puy-de-Dôme, C 1535, lettre du bailli de Chalus,

Le Forestier, à Mr. de Tournemire, subdélégué, du 4 août 1750 ;
Arch. nat. C¹⁴, n°62, fol 73-74, Correspondance générale de
Guyane, Mémoire de Loménie de Brienne, 10 avril 1788.

(12) - Arch. dép., Pays de Dôme, B 779, Maréchaussée de Roanne,
1680 et Arch. dép. Loire, B. 797, 1710, parmi de multiples
exemples.

o o
o

DEUXIEME PARTIE :

LA FORET, UN ENJEU ECONOMIQUE

L'INSERTION DES PASTEURS BEARNAIS DANS LES LANDES

par Anne ZINK

Dans les Pyrénées occidentales à l'époque moderne, la transhumance directe ne dépassait guère les limites des grandes vallées dont toutes les communautés possédaient en commun les pacages de haute montagne. Par contre, tous les ans, les pâtres béarnais venaient avec leurs troupeaux passer l'hiver dans un piémont très large, puisqu'il s'étendait jusqu'au Bordelais. Les bergers qui menaient leurs bêtes dans les Grandes-Landes payaient des droits au duc d'Albret, mais n'avaient, dans ces régions presque vides, que peu d'occasion de frictions avec les indigènes. Je ne parlerai pas ici des conflits que suscita le Pont Long, une vaste lande située sur la rive droite du gave de Pau, entre les communautés du pourtour qui la convoitaient et celle de la vallée d'Ossau qui en étaient propriétaires.

J'ai voulu aujourd'hui m'interroger sur la façon dont les pasteurs s'inséraient au sud-est du département actuel des Landes, dans la zone de collines qui sépare le Gave de Pau et l'Adour. Plus pentues à l'est en Tursan, plus douces à l'ouest en Haute-Chalosse, elles sont consacrées à une polyculture réputée riche qui mêle le froment, le maïs, la vigne, quelques prés et des landes dont on fauche les ajoncs pour l'engrais vert. Je me suis demandé comment se faisait l'insertion des pasteurs béarnais dans cette campagne complètement humanisée et, dans le cadre de cette journée, s'il fallait les qualifier de marginaux. Je vais d'abord voir les bases juridiques de leur présence puis le sens de la place qu'ils occupent.

I - Les bases juridiques

Le berger cherche à se faire héberger et nourrir chez l'habitant, mais il doit surtout obtenir le droit de faire pâturer son troupeau.

1 - A qui appartient l'herbe ?

a) Les vacants

La coutume de Dax, à l'ouest, attribue les vacants à la communauté des habitants ; la coutume de Saint-Sever, à l'est, est plus classique : la communauté n'en est propriétaire qu'à condition de les tenir du seigneur, sinon c'est à lui qu'ils appartiennent. Mais d'une part, beaucoup de communautés en sont propriétaires ; d'autre part, jamais le seigneur, sauf pour les parcelles qu'il souhaite bailler à nouveau fief, n'en refuse l'usage à la communauté. Les communautés les ont très souvent partagés entre leurs membres pour la coupe de l'engrais vert, mais les droits de pâture de l'ensemble du groupe sont toujours réservés. Les parcelles de landes sont, en fait, dans le même cas que les terres appropriées.

b) Les terres appropriées

Le propriétaire peut dans certains cas les enclore, mais la règle, c'est la vaine pâture qui a lieu sitôt la récolte faite et très tard au printemps, alors que la nouvelle récolte est déjà sortie de terre. Tout semblerait donc montrer que les paturages d'hiver, communaux et terres appropriées, appartiennent à la communauté - s'il n'y avait le droit d'herbe morte du seigneur.

c) Le droit d'herbe morte

Ce droit se définit par l'existence de la transhumance inverse, celle-là même dont nous parlons. C'est la possibilité qu'a le seigneur d'affermier pour l'hiver à un "pasteur étranger" ou à un "pasteur de la montagne" le droit d'introduire son troupeau dans la juridiction, à côté des bêtes des habitants et comme s'il était l'un d'entre eux. Tous les seigneurs n'ont pas cette faculté d'origine béarnaise. Les seigneureries qui appartiennent à l'ancien domaine de Navarre et qui, à ce titre, rendent hommage devant la Chambre des Comptes de Pau, la possèdent souvent et ont de bonnes chances, quand elles la glissent dans leur dénombrement, de se voir donner raison par cette Chambre. Par contre, celles qui dépendent du Domaine français et du Bureau des Finances de Bordeaux, n'ont rien de tel à espérer. Selon le cas, c'est donc au seigneur ou à la communauté que le berger afferme le droit de pacage. Quand la communauté est en procès à ce sujet contre le seigneur, le berger qui a passé marché avec le seigneur peut apparaître comme son agent.

2 - L'accueil du berger

Le berger cherche à abriter sa fabrication de fromage, à se loger et à se faire nourrir. Le pain qu'il mangera pendant l'hiver peut être considéré comme importation en montagne de céréales du Piémont. Il s'entend avec des familles de communauté. Il semble que sur la base d'un contrat standard qui évalue le poids relatifs des apports réciproques, toutes les variantes aient cours. Le berger propose comme monnaie d'échange du lait, du fromage, de la laine, des agneaux, de l'argent. Mais il a surtout à offrir quelque chose qu'il ne pourrait guère commercialiser autrement et dont les paysans sont très demandeurs, la fient de ses bêtes. On a donc un troisième type d'échange : le fumier.

a) Le fumier

Une nuit passée dans un parc de la maison paye une partie des dépenses du berger. C'est pourquoi il va de maison en maison : trois nuits ou une semaine là, quinze jours ici, pour répandre ses bienfaits.

Nos bergers sont donc de curieux marginaux : les indigènes les ont à leur table, à leur feu et parfois même, vu les conditions de logement, dans leur lit. Voyons comment les choses se passent et quel sens on donne à leur présence.

II - Le sens de leur présence

1 - Comment les choses commencent ?

J'ai trouvé un nombre infime de frictions entre eux et les gens de la plaine. J'ai lu tous les dossiers subsistant des juridictions locales, plusieurs années de la sénéchaussée et beaucoup de minutes notariales, et je n'ai presque rien trouvé : une algarade liée au conflit entre la communauté et le seigneur, une dispute à propos d'un champ mal fermé, une contestation au civil sur la durée d'un hébergement. Parallèlement je trouvais des disputes beaucoup plus nombreuses, des insultes et même des coups entre gens d'un même village.

Il est vrai que ces bergers sont peu nombreux : un troupeau, un homme, trois au plus dans une juridiction exceptionnellement plus petite qu'une paroisse et parfois beaucoup plus grande. Je ne peux même pas prouver qu'il y ait

eu tous les hivers un troupeau dans chaque juridiction. Pourtant ces bergers, je les aperçois aussi, et même plus souvent, engagés dans des rapports pacifiques : témoins de querelles auxquelles ils ne participent pas, contractant chez le notaire, mourant parfois dans le village d'accueil où l'on procède à l'inventaire de leur troupeau et de leur baluchon. Ils sont donc là, sur les terres du village et de ses habitants, faisant paître leurs bêtes au côté des troupeaux locaux et tout se passe bien.

2 - Les raisons de cette bonne cohabitation

a) Les bergers ne sont pas très différents des indigènes : ils parlent un dialecte très proche ; ils exercent le même métier davantage pasteurs, alors que leurs hôtes sont plutôt cultivateurs, mais les uns et les autres sont familiers des deux activités. On ne voit pas arriver que des célibataires mais aussi des pères de famille accompagnés de leur fils. On peut, il est vrai, retourner ces remarques : une autre prononciation, un autre terroir, une autre coutume : cela suffit-il à en faire des étrangers ?

b) Sont-ils des étrangers ?

A première vue, oui, sans hésitation : on peut connaître leur frère ou leur fils, on ne connaît jamais leur maison, les femmes de leur famille, leur village. On ne sait pas vraiment à quoi ressemble leur pays, ces Pyrénées qui brillent à l'horizon mais où les paysans de Chalosse ou de Tursan n'ont pas l'occasion d'aller. Les pasteurs sont béarnais : si certains d'entre eux s'arrêtent dans le Béarn septentrional, les nôtres se trouvent dans un autre pays : la Guyenne, les Landes, la sénéchaussée de Saint-Sever ou celle de Dax. Je ne crois pourtant pas que ce dernier argument soit très important, le régionalisme est une invention au mieux du XIXe siècle. D'autres raisons me font penser que ce ne sont pas de vrais étrangers.

Si le fait d'être en mesure de procéder à des échanges prouve plutôt qu'on est étranger, la symbiose que les pasteurs réalisent avec les populations locales rend impossible de les considérer comme des étrangers : on vit avec eux ; ils sont là dans l'année au moins aussi longtemps que dans leur propre village ; ils reviennent régulièrement pendant des années ; ils amènent leurs fils adolescents pour que ceux-ci apprennent le

chemin, le village, les termes de l'échange, les gens ; ils connaissent mieux que quiconque le territoire de la juridiction et intimement plusieurs familles. Mieux, chacun d'eux est le Béarnais de tel village : face aux autres bergers et aux communautés voisines, il se définit par ses liens avec cette communauté.

Mais il ne s'agit pas seulement de liens individuels : les migrations régulières de ces hommes et de leurs troupeaux ont créé un pays plus vaste que le Béarn, que les Landes, que le Marsan et que le Bordelais ; non seulement une aire économique intégrée, mais un espace régi, ne serait-ce que pour une partie de ses activités, par des normes qui tiennent compte de l'existence du tout. Certains péages, certaines redevances, certaines autorisations sont prévus pour eux. La dîme sur les agneaux est perçue moitié dans le village d'accueil, moitié dans le village d'origine alors qu'ils appartiennent à des évêchés différents. Le droit d'herbe morte par lequel le seigneur participe pendant une partie de l'année à la propriété utile, n'a de sens que s'il y a, en dehors de la communauté, un pasteur étranger pour affermer le droit de paître. Les usages et la jurisprudence admettent des normes qui fixent la valeur relative des biens et des services échangés entre les habitants et les pasteurs béarnais. La présence d'un berger étranger oblige les maisons du village, non seulement à s'entendre avec lui, mais à se coordonner entre elles pour se répartir les nuitées de son troupeau.

Les scieurs de long limousins ne sont pas plus des marginaux que les pâtres béarnais : ils représentent comme eux des figures familières et jouent un rôle dans l'économie locale, mais ils ne reviennent pas si régulièrement, ne sont pas si souvent connus de longue date, ne s'insèrent pas si étroitement dans l'activité agricole et dans le calendrier des indigènes. Et surtout n'ont pas donné naissance à une partie des cadres juridiques du pays.

Les pasteurs béarnais restent en un sens des étrangers parce qu'ils sont d'un autre village, d'un autre point du système ; mais en même temps, ils n'en sont point car ils occupent une place organique dans la structure de ces pays, de leurs espaces et de leurs institutions.

LA FORET DE PERSEIGNE, FACTEUR DE MARGINALISATION

par Jeanne DUFOUR

La forêt de Perseigne est une forêt domaniale de 5 040 ha située à l'extrême nord du Maine, à 5 km environ de sa limite dessinée par la Sarthe. Elle occupe un horst de terrains anciens qui culmine à 340 m dans les grès armoricains et domine les terrains sédimentaires qui l'entourent environ 200 m plus bas. Le versant nord, faillé, s'élève brutalement par une pente de l'ordre de 60 % au-dessus d'un bas pays bocager, dégagé dans des terrains à dominante argileuse (Oxfordien, Cénomalien inférieur) ou alluviaux ; du côté sud au contraire, on passe, par une pente plus longue, de la forêt à une dépression en glaciais, dégagée dans les schistes, bocagère elle aussi, mais qui fait place rapidement à un paysage tout différent, très découvert, celui de la Plaine de Mamers (sur calcaires jurassiques).

Les villages périforestiers appartiennent presque tous au canton de La Fresnaye-sur-Chédouet, qui déborde le massif vers le sud : un canton fortement marqué par ce massif qui occupe plus du tiers de sa surface et isole son chef-lieu et ses environs du reste du département. Quand on l'évoque aujourd'hui, le mot "marginalité" vient à l'esprit, tant du fait de sa position qu'à cause de l'inquiétante déprise agricole qui s'y esquisse actuellement.

Dans le passé, la forêt a eu son cortège de marginaux, lié au travail du bois. Si la marginalité du passé n'a rien d'original (on la retrouve autour d'autres forêts), celle d'aujourd'hui étonne : pourquoi ce canton, qui ne vit pratiquement plus de la forêt et s'est en quelque sorte banalisé, se distingue-t-il à nouveau des autres à une époque où l'isolement semble vaincu ?

I - Hier : un cortège d'activités originales et de marginaux

Vers 1830, les villages voisins de Perseigne vivaient encore beaucoup de la forêt. Les landes dépendant du massif étaient louées aux paysans, les unes pour être repeuplées (139 ha), les autres pour être cultivées ou servir de pacage (185 ha, vendus en 1833) (1).

Les rapports préalables à l'aménagement de 1846 contiennent un inventaire des multiples activités du bois. La futaie fournissait du bois d'oeuvre, les meilleurs chênes étaient destinés à faire des mâts de marine, les hêtres procuraient la matière première aux sabotiers et boisseliers ; la forêt alimentait en bois de feu les blanchisseries et boulangeries de Mamers et d'Alençon et, surtout, les taillis fournissaient du charbon de bois à 6 forges, 1 fourneau et 27 fours à chaux et à tuiles.

On comptait alors dans les communes riveraines 860 ouvriers du bois, qui représentaient 19 % de la population à Neufchâtel-en-Saosnois, 16 % à La Fresnaye, 8 à 10 % à Beauvoir, Louzes, Ancinnes et Saint-Rigomer (2). D'après d'autres sources, P. Bois a estimé à la moitié de la population la masse représentée par ces ouvriers et leur famille(3).

Les paysans faisaient des charrois et du bûcheronnage. Dans les villages ou hameaux de lisière étaient groupés sabotiers et boisseliers, les premiers surtout à Neufchâtel, les seconds surtout aux Ventes-du-Four, hameau de La Fresnaye. Enfin, au coeur de la forêt vivaient dans des huttes bûcherons et charbonniers. Ces derniers, par leur genre de vie, étaient bien des marginaux et, d'après le maire de La Fresnaye (1834) bûcherons, tourneurs et sabotiers étaient "tous pauvres". "Les habitants de la région de Mamers forment un bon peuple assez laborieux dans la partie éloignée de la forêt, mais dans la partie qui en est voisine, ils sont paresseux et d'une conscience équivoque" affirme le *Tableau de l'Election du Mans en 1748*. Un siècle plus tard, on considère toujours comme "mauvaise" leur condition morale et religieuse du fait de leur isolement et, à chaque scrutin difficile (1848, 1870), les riverains de Perseigne inquiètent le sous-préfet par leur "opposition insurmontable" (5).

II - La normalisation

Mais dans la seconde moitié du XIXe siècle, le pays s'ouvre vers l'extérieur et les effectifs de ces populations marginales commencent à fondre. Avec la fermeture des forges, les charbonniers se font rares : les derniers disparaîtront après la Seconde guerre mondiale, en même temps que les derniers sabotiers (140 sabotiers à Neufchâtel en 1900, 40 en 1920). Depuis 1954, il ne reste plus qu'un témoin de l'ancienne activité artisanale, l'atelier de boissellerie de La Fresnaye (6 ouvriers), lequel utilise de plus en plus de bois exotique.

Depuis 1956, l'usage de la tronçonneuse a beaucoup réduit le nombre de bûcherons (ils ne sont plus que 10 aujourd'hui, accompagnés de 3 débardeurs) et, leur niveau de vie s'étant élevé, ils ont renoncé à pratiquer l'émondage. Aujourd'hui, ne demeurent plus que 3 spécialistes de ce métier périlleux, mais leurs activités sont loin de se cantonner au seul massif local.

Les scieries, apparues avant la guerre de 1914, ont condamné fendeurs de lattes et scieurs de long. Elles-mêmes n'ont pas toutes survécu : il ne reste que 2 scieries artisanales, n'occupant que leur patron, et 2 plus importantes, une grosse scierie modernisée à Neufchâtel (12 salariés) et une, plus modeste, à Ancinnes, qui s'est adjoint une fabrique de meubles (30 employés).

Au total, on n'a dénombré en 1986 que 91 actifs dans les métiers du bois, dont 8 employés de l'O.N.F. seulement. Ils ne représentent plus que 5 % des actifs totaux à Neufchâtel et 3,6 % à La Fresnaye (6). La population s'est donc banalisée et cela se traduit dans les opinions politiques : le canton de La Fresnaye a basculé à droite en 1927 et seules quelques communes comme Neufchâtel sont encore "rouges".

Parallèlement au déclin des activités du bois, le cours des céréales baissait : dès la fin du XIXe siècle, on commence à coucher en herbe les terres qui s'y prêtent. Peu apte à la culture céréalière avec ses sols lourds et mal drainés, le canton de La Fresnaye cesse d'être défavorisé et devient de plus en plus un pays d'herbages, réputé pour ses chevaux percherons et ses bovins normands (70 % de surface en herbe en 1913, presque 80 % en 1970). A l'inverse, la plaine de Mamers, terre à blé, manquait d'herbages : les locations d'herbe aux fermiers de la Plaine deviennent fructueuses, tout cela se traduisant par un revenu cadastral supérieur à 1,3 (moyenne sarthoise).

Au lendemain de la dernière guerre, le canton de La Fresnaye ne souffrait plus que d'une population excessivement raréfiée.

III - Aujourd'hui : vers une nouvelle marginalisation ?

Mais, depuis les années 60, l'élevage à l'herbe n'est plus aussi rentable. La conjoncture se renverse à nouveau en faveur des cultures céréalières (blé, maïs) et des cultures industrielles. Depuis 1983 les quotas laitiers accentuent encore ce phénomène. Or, les terres basses du canton de La Fresnaye en bordure de Sarthe ne sont pas labourables (66 % de surface en herbe en 1988). Pour drainer efficacement, il faudrait remembrer, ce qu'on refuse par conservatisme et parce que les revenus sont bas du fait de charges foncières restées anormalement hautes. Et les agriculteurs baissent les bras.

Le contraste s'accroît avec les plaines voisines : ici, on intensifie peu, on ne crée pas d'élevages industriels. Les agriculteurs du canton de La Fresnaye ne produisent même pas au total la quantité de lait autorisée. Très peu de jeunes s'y installent : en 1988, 30 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans, 10 % seulement moins de 35 ans, 55 % y travaillent à temps partiel. Les terres libérées ne trouvent pas preneur, la friche est apparue et occupe plus d'espace que dans les autres cantons sarthois (8), alors qu'au recensement de 1988 92 % des exploitations ont été déclarées sans successeur connu.

La forêt va-t-elle regagner du terrain ? On ne saurait le dire car les friches, gagnées par la broussaille ou reboisées, ne figurent pas nécessairement en bordure de forêt et les lisières demeurent attractives pour les résidents secondaires.

Le tourisme freinera-t-il la déprise ? Mamers fait de gros efforts pour attirer touristes et randonneurs dans cette région, partie intégrante du parc Normandie-Maine et, avec son relief hardi, ses hêtraies et ses sapinières, Perseigne peut plaire ; mais, trop à l'écart des grandes villes, elle est encore peu fréquentée et les riverains semblent négliger cette ressource (1 seule possibilité de camping, à La Fresnaye ; 3 gîtes ruraux seulement et 1 centre équestre, à Aillières).

Si le tourisme se développait, la forêt exercerait à nouveau une influence positive sur les campagnes voisines qui l'avaient presque oubliée. Aux alentours de la Fresnaye, ce bout

du monde, trop éloigné du chef-lieu, coïncé entre la forêt et la limite de région, ni tout à fait mançais, ni tout à fait normand, détient enfin un atout : ce massif - alors que jusque là, en dépit des routes modernes, ce dernier a plutôt contribué à le marginaliser.

NOTES

- (1) - Arch. dép. Sarthe, 1 Q, n° 234 et 227.
- (2) - Cf. G. HOUZARD et H. HOYAU, *A la découverte du massif de Perseigne*, Publications de l'Université de Caen, 1983, 87 p.
- (3) - P. BOIS, *Paysans de l'Ouest*, thèse de doctorat d'état, Vilaire, Le Mans, 1960, pp. 485-486.
- (4) - Description dans ARDOUIN-DUMAZET, "Voyage en France", 2ème série, 1910.
- (5) - P. BOIS, *op. cit.* (cf. note 3), pp. 488 à 9. Cf. aussi C. PLESSIX, "En forêt de Perseigne du XVIIe au XIXe siècle", *Cahiers du Saosnois*, décembre 1983.
- (6) - T. RACHET, *L'Impact local de l'exploitation du bois de Perseigne*, Mémoire de maîtrise, Université du Mans, 1986, 117 p. Cf. 1er résumé dans *Bulletin Social d'Agriculture Scientifique et Arts de la Sarthe*, 1987, pp. 103 à 112.
- (7) - J. DUFOUR, *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles : le devenir des régions agricoles*, thèse de doctorat d'état, 1981, (éditée à compte d'auteur).
- (8) - C. LEPROUT, *Terres incultes : l'abandon des terres agricoles dans la Sarthe*, Mémoire de maîtrise, Université du Mans, octobre 1989, 74 p.

VILLAGEOIS ET FORETS EN ILE-DE-FRANCE : LES DROITS D'USAGE

par Jean JACQUART

L'exemple de l'Ile-de-France est spécifique. Les caractères de la région, les conflits d'intérêts et de pouvoirs concourent à exaspérer, à gauchir et grossir les problèmes observés ailleurs. Il convient de rappeler ces caractères : ancienneté de l'occupation du sol ; densité rurale exceptionnelle, atteinte dès le XIIe siècle, récupérée à la veille des guerres de Religion, plus ou moins maintenue ensuite ; force de la propriété privilégiée (roi, clergé, noblesse de cour et de robe) ; présence de l'énorme marché parisien ; proximité et relative efficacité des contrôles administratifs et de l'appareil répressif.

I - Un espace disputé

Premier trait : la présence de la forêt, malgré la poussée de l'occupation humaine. Les secteurs de "campagne" absolue sont limités (France, Vexin, Longboyau) et les masses boisées, jamais loin. Domaine de la Couronne ou des grandes communautés religieuses, la forêt est préservée par l'inaliénabilité, les plaisirs de la chasse, les besoins en bois de Paris et de son vignoble d'alentour. Tout ceci conforté par la législation royale à partir de François Ier. Au total, 20 à 25 % du sol de la région, suivant les époques, est "en nature de bois". Mais la forêt, espace protégé, est aussi espace socialisé, sur lequel les communautés riveraines ont des droits.

Des droits anciens, liés sans doute aux conditions de la mise en valeur du sol, constituent le second trait. Dès 1168, une charte maintient en possession de leurs droits dans le bois de Marolles-sur-Seine, non seulement le seigneur, mais aussi "les hommes demeurant sous les fossés du château". Les cartulaires contiennent de nombreux actes du XIIIe siècle relatifs aux droits de chauffage ou de païsson des villageois riverains. On retrouve là la variété des droits, l'imprécision de leur fondement juridique. Les habitants de Châtenay envoient dès

1262 leurs brebis dans le buisson de Verrières, puis leurs bovins à partir de 1308. Ceux d'Igny coupent leur bois de chauffage et envoient leurs bestiaux sur 200 arpents de bois. L'abbé Irminon note déjà le droit d'usage des manants d'Epinay-sur-Orge et les habitants de sept villages bordiers de la forêt de Séquigny voient leurs droits immémoriaux confirmés par une série d'arrêts de 1518 à 1549.

Remarquons que ces droits n'ont rien d'original en Ile-de-France et qu'ils ne concernent, sur les quelques 1300 à 1400 communautés de la région francilienne, que moins du dixième de ces groupements humains. C'est sans doute cette faiblesse relative qui explique le lent grignotage de ces droits à travers les siècles, de la fin du Moyen-Age à la fin de l'Ancien Régime.

Les droits usagers sont évidemment une limite aux droits des "propriétaires" des forêts : dégâts non négligeables causés dans les jeunes plantations et aggravés par la surcharge en bétail et le non respect des limitations ; manque à gagner entraîné par les prélèvements en bois.

II - La nécessité de protéger

L'offensive des maîtres du sol pour retrouver la pleine jouissance de leurs biens semble précoce. En 1317, on recule de 5 à 7 ans l'accès des bêtes au bois de Samoreau et l'année suivante, les riverains de la forêt de Séquigny font confirmer leurs droits, ce qui implique sans doute qu'ils étaient contestés. Mais les problèmes s'aggravent à la fin du XVe siècle : rapide croissance démographique régionale, besoins accrus de la capitale en bois de toute sorte ; hausse des prix du bois (une des plus fortes du siècle avec les grains). Les propriétaires veulent profiter de leurs biens au maximum, les communautés elles défendent leurs droits acquis. Les conflits se multiplient. En janvier 1523 (l'hiver est dur, la récolte a été mauvaise, le froid est vif), des habitants de Verrières envahissent le Buisson pour couper du bois. Dès le lendemain, les religieux de Saint-Germain-des-Prés obtiennent des "lettres-gardiennes". Mais l'émeute se poursuit et les manants s'en prennent même aux panonceaux, aux armes royales. La même année, les mêmes religieux obtiennent la limitation des droits des habitants de Châtenay. La répétition des ordonnances de police de la prévôté signifie que les troubles continuent les années suivantes. Après

trente ans de conflits, en 1554, les moines cèderont 54 arpents de friches et gâlines, mais fermeront le reste de leur bois.

La période des troubles permit la multiplication des abus mais entraîna aussi l'endettement et l'affaiblissement des communautés rurales tout en favorisant l'offensive soutenue par la législation forestière élaborée au long du XVII^e siècle, sous François Ier et Henri III. Il suffit de suivre l'exposé et les exemples de M. Devèze.

C'est entre 1520 et 1560 que l'essentiel de la politique forestière se met en place. La "réformation" se fait par commissaire, d'une manière extraordinaire par rapport au droit commun et aux officiers en place. Le commissaire prononce la clôture de la forêt pour mener à bien son enquête : tous les droits sont ainsi suspendus pour plusieurs mois. Chaque usager doit présenter ses titres, ce qui défavorise les communautés villageoises par rapport aux autres, détenteurs de concessions en forme. Suit en général la réduction autoritaire des usages : limitation du nombre de maisons bénéficiaires, du nombre de têtes de bétail admises, suppression des droits au bois. Ainsi les armes sont au point. Mais, de 1560 à la Fronde, la volonté politique manque souvent. Vers 1660, là comme ailleurs, le "désordre est partout".

Colbert s'attaqua dès 1661 au problème. Son action a été étudiée par M. Devèze. Pour nous, l'intérêt de la Grande Réformation est de permettre une sorte d'inventaire, vers 1670, des droits d'usages subsistants, grâce aux registres laissés par Chamillart, Barillon d'Amoncourt ou Legrand. L'action des commissaires tend à convertir en argent les droits au bois, de chauffage ou d'oeuvre. Mais il est plus difficile de s'en prendre aux droits de paisson ou de panage, nécessaires à des communautés villageoises qui manquent cruellement de prés naturels ou de friches pâturables. Il faut tenir compte des nécessités de l'agriculture et de la capacité contributive. On doit donc transiger.

Un précieux état des droits d'usage dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye est dressé en 1674, à l'issue des opérations de réformation. Cinq communautés sont maintenues en possession : chaque maison usagère (mais on n'en donne pas le nombre) de Saint-Germain a droit de paisson pour deux bêtes aumailles et leur suite ; 91 maisons de Chambourcy enverront leurs bovins contre redevance ; chevaux et bêtes aumailles d'Achères, de Carrières et du Mesnil pourront aller paître. A la même date, un autre état (décembre 1673) énumère les droits

pour la forêt de Compiègne. On y trouve les habitants de Saint-Germain-lès-Compiègne, de Verberie, de Pierrefonds, de Morienvall et de quelques autres villages en possession du droit de pâturage. Les habitants de la ville des faubourgs de Compiègne et de la Croix-Saint-Ouen y ajoutent le panage. Barillon avait dressé la liste des maisons usagères : pas moins de 1216 pour Compiègne, 289 à Morienvall, 204 à Pierrefonds, 120 à Verberie. Ce n'était donc pas négligeable, même si toutes n'usaient pas de leurs droits. Et on comprend que les commissaires aient lutté pour supprimer les prélèvements en bois.

Ainsi, du XVIIe au XVIIIe siècle, les droits ont été rognés, à la fois par l'action des possesseurs de bois et par la politique royale. Mais si la réformation a limité les usages, elle les a, par là même, confirmés et légalisés. Les communautés usagères purent continuer à jouir paisiblement de leurs droits réduits jusqu'à la Révolution.

NOTES

Je tiens à remercier les étudiants dont j'ai utilisé largement les travaux :

(1) - V. MAROTEAUX, *Propriétés et seigneurie dans l'Ouest parisien : l'exemple du domaine de Versailles*, (Ecole Nationale des Chartes, 1984).

(2) - J. POCHON, *La gestion forestière de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés du milieu du XVIIe siècle à 1790*, (Maîtrise, Paris I, 1984).

(3) - A.L. VAUTHIER, *La forêt de Saint-Germain en Laye et sa gestion au XVIIIe siècle (1750-1769)*, (Maîtrise, Paris I, 1982).

L'EXPLOITATION AGRICOLE EN HAUT-LANGUEDOC : LANDES FRICHES ET BOISEMENTS

par Pierre DERIOZ

De part et d'autre des amples vallées du Jaur et de l'Orb, les territoires communaux s'étendent du rebord méridional de l'Espinouse aux serres et collines des Avants-Monts. La vigueur des pentes, l'importance des dénivelés - les altitudes sont comprises entre 250 et 1000 m. -, et la sécheresse estivale y composent un paysage de "basse montagne" méditerranéenne, où l'agriculture n'utilise guère aujourd'hui que les fonds de vallée, les bas de versant et quelques replats supérieurs, aux intersections des lignes de crête. Dans le canton d'Olargues, la S.A.U. (1) n'excède pas le quart de la superficie totale, et elle représente à peine plus de 15% dans les cantons de Saint-Pons (17%) et Saint-Gervais-sur-Mare (16%). La part d'espace effectivement utilisée est encore plus restreinte, inférieure à 15% dans tous les cantons (Olargues, 14,5% ; Saint-Pons, 11,5% ; Saint-Gervais, 10%). Sur les 5180 ha que compte la commune de Rosis, cas extrême, 66 ha seulement - 0,5% - faisaient toujours l'objet d'une utilisation agricole à l'orée des années 80.

De nombreux propriétaires se partagent des étendues où landes, friches et boisements se taillent la part du lion. Terres incultes, généralement regardées comme non productives et "marginales", elles demeurent pour une bonne part sous le contrôle d'exploitations agricoles dont la superficie moyenne fait moins d'une vingtaine d'hectares. Les 9/10e d'entre elles possèdent des pièces forestières qui, augmentées des friches, landes et "garrigues", s'étendent sur plus de la moitié de l'exploitation. On constate ainsi la modestie de la S.A.U. stricto sensu et l'ampleur - croissante - des surfaces autres, dont il importe de préciser la place et le rôle éventuel au sein de

s'agit là d'un trait ancien, que révèle déjà l'analyse de l'affectation des sols dans les exploitations vers 1950, mais que la déprise contemporaine accentue. Le faible taux de renouvellement des chefs d'exploitation, par absence de candidats à la reprise (DERIOZ - 90), favorise la rétractation progressive, en peau de chagrin, des unités encore "tenues" par des retraités. Ce phénomène se conjugue avec l'effet des primes à l'arrachage de la vigne, particulièrement actif sur ces marges du vignoble languedocien (BARTOLI - 86), pour dilater l'étendue des terres délaissées, évoluant vers la friche puis vers le boisement.

I - Landes et friches : un abandon souvent partiel

La présence sur une parcelle d'adventices, de ronces ou de genêts, si elle témoigne d'un entretien médiocre et d'un usage peu intensif, n'autorise pourtant nullement à conclure à un abandon absolu et définitif. Défiant toute tentative d'inventaire fondée sur des critères purement physiologiques, ces terres marginales composent autour du noyau cultivé de l'exploitation une auréole à géométrie variable, dont l'utilisation - parfois épisodique - s'avère avant tout pastorale. Ovins et caprins trouvent sur ces "terrains de parcours" (fig. 3) un important complément alimentaire, particulièrement au plan qualitatif (BOURBOUZE - 86), au fil d'itinéraires qui combinent, sur quelques kilomètres, des *bandes* de terrain où le troupeau mange en se déplaçant, des *stations* plus ou moins prolongées dans de véritables pâtures naturelles, et des *passages* en sous-bois permettant de consommer glands et châtaignes non ramassés. Certaines portions de ces parcours - les pâtures les plus intéressantes - se voient même régulièrement entretenues par la fauche annuelle.

Il résulte de ces pratiques un blocage des dynamiques biogéographiques propres aux aires véritablement abandonnées et la pérennisation du paysage de lande, a fortiori lorsque le passage de la motofaucheuse complète les effets du pâturage. Seuls les parcours les moins fréquentés évoluent lentement sous la pression de la végétation spontanée.

L'ambiguïté du paysage se double d'un brouillage de l'approche foncière de l'exploitation, qui dispose de ces espaces comme d'un volant de réserve : le gonflement des effectifs ovins (2) ou caprins s'accompagne ainsi souvent de la reprise

de terres délaissées, que l'on retourne en pâtures ou que l'on englobe dans de vastes parcs à moutons. Un simple changement de statut permet en outre à l'exploitant désireux d'étendre "sur le papier" l'assise productive de son exploitation (pour obtenir une D.J.A. (3) par exemple) d'intégrer à sa S.A.U. comme "landes et parcours productifs" des hectares plus ou moins régulièrement pâturés qui en étaient exclus jusqu'alors. L'analyse de l'extension de la surface agricole utilisée entre 70 et 80 dans le canton de Saint-Pons, qui gagne 1100 ha de 1950 à 3050 ha : +56%) alors que le nombre des exploitations passe dans le même temps de 278 à 209 (-25%), est significative : la croissance de la S.T.H. (4) représente 95% de l'augmentation générale, essentiellement sous forme de "landes, parcours et alpages" (+850 ha, 77% du total) (D.D.A. de l'Hérault - 81).

L'inventaire des parcelles d'une exploitation, toutefois, ne suffit pas pour identifier les landes et garrigues potentiellement utilisées. Peu soucieux de limites cadastrales, les troupeaux usent largement d'étendues qui ne relèvent pas toutes, au plan foncier, de l'exploitation considérée. Quelques accords verbaux, notamment entre exploitations voisines, régissent parfois cette pratique, mais généralement, l'usage de ces terres prolonge des habitudes vieilles de plusieurs décennies et ne repose sur aucun accord préalable avec les propriétaires concernés, d'autant que l'exploitant ne les connaît pas toujours.

Terres "disponibles" dans les faits, en dépit de leur caractère théoriquement privé, elles élargissent l'auréole pastorale utilisée par l'exploitation et font à l'occasion l'objet de travaux d'entretien - fauches, débroussaillages - qui permettent de préserver leur valeur fourragère. Mais rien n'autorise leur saisie comptable puisqu'aucune forme juridique ne recouvre cette utilisation.

Délicate à délimiter dans l'espace, l'exploitation est également difficile à cerner dans le temps, parce que l'aire parcourue par le troupeau varie au gré des effectifs ovins et des disponibilités fourragères de l'année. Dans une exploitation sans repreneur, cette auréole de landes cesse peu à peu de servir, retourne vers des stades boisés et s'agglomère ainsi aux surfaces forestières.

II - La forêt dans l'exploitation

Les exploitations des communes de la vallée du Jaur disposent en moyenne de 8 ha de boisements, soit près de la moitié de leur assise foncière, selon un équilibre ancien des patrimoines paysans entre terroirs cultivés et terroirs forestiers. L'essentiel de ces "forêts" est constitué de peuplements spontanés de chênes verts et de taillis composites issus de la dégénérescence de la châtaigneraie, localement colonisée par des pins sylvestres. Quelques surfaces reboisées en résineux - Pins noirs et laricios, Douglas, Cèdres de l'Atlas... - sont venues s'y ajouter, plus tard et moins massivement que sur le plateau voisin de l'Espinouse.

Les forêts de repousse spontanée, comme, dans une moindre mesure, les plantations de conifères, représentent le négatif de l'espace cultivé, et leur récente extension mesure la poussée des terres qui ont perdu leur vocation agricole ou pastorale, c'est-à-dire généralement les plus éloignées du coeur de l'exploitation, les parcelles les plus pentues ou les plus petites. L'entretien de ces boisements, d'accès parfois malaisé, laisse souvent à désirer ; chênes verts, taillis de châtaigniers et espaces conquis par les pins sylvestres ne font pratiquement jamais l'objet de travaux avant la coupe.

Jamais intégrée dans le calcul des revenus d'une exploitation, la forêt n'en demeure pas moins un enjeu économique. L'exploitant en retire à l'occasion un peu de bois d'oeuvre, des piquets pour la vigne ou les clôtures de parcs à mouton, et surtout du bois de chauffage. Le troupeau y trouve un complément alimentaire intéressant (glands, châtaignes). Outre ces "autofournitures", la forêt recèle quelques bons "coins" qui offrent en saison des quantités variables de champignons : les bonnes années, la vente des "oreillettes" (girolles) et surtout celle des cèpes, ramassés en sous-bois dans les châtaigneraies, les chênaies mixtes (chênes verts et pubescents) et les bois d'épicéas ou de pins noirs, procure des revenus appréciables, qui se chiffrent parfois en dizaines de milliers de francs pour la récolte d'un automne.

Seule, par contre, la vente en rondins de coupes à blanc de chênes verts, pour le chauffage, apporte jusqu'à présent un complément de ressources substantiel et relativement régulier aux exploitations les mieux dotées au plan forestier. Pour les autres, la vente des bois ne représente pas à proprement parler un revenu : les plantations, qui réclament dans les premiers temps divers investissements - mise en place,

débroussaillages, élagages, éclaircies -, sont davantage perçues comme des "placements" à moyen ou long terme, éléments de patrimoine à transmettre aux descendants - "plutôt que des friches!" -, ou capital à mobiliser lors d'un départ en retraite ou de l'installation des enfants.

III - Une marge de contact : exploitation agricole - société locale

Landes et forêts participent donc, même marginalement, à l'espace "fonctionnel" de l'exploitation. Mais le parcellaire s'y fait moins évident, les clôtures sont rares en dehors des solides fils de fer qui ceignent les parcs à mouton ; l'allure des parcelles semble davantage commandée par l'évolution spontanée d'une végétation "naturelle" que par une quelconque utilisation agro-pastorale. Les marques dans le paysage d'une appropriation privée, ou même seulement celles de leur usage lorsqu'il s'agit de terres n'appartenant pas à l'exploitation, apparaissent bien ténues, au contraire de ce que l'on observe dans les prairies et les parties cultivées.

Les enquêtes d'exploitation attestent chez les exploitants une connaissance approximative de ces marges, quelques incertitudes sur les limites de parcelles et leurs superficies. Considérées comme improductives et volontiers passées sous silence, landes et forêts - plantations résineuses exceptées - font l'objet d'un moindre sentiment d'appropriation que le reste de l'exploitation, sentiment d'autant moins affirmé que l'agriculteur utilise en continuité les parcours et pâtures lui appartenant et les terres de même nature qui leur sont contiguës.

Aussi ces espaces accueillent-ils également d'autres utilisateurs. Perçus par ces derniers comme "ouverts" et "naturels", ils fonctionnent un peu comme des "communaux" de fait. Où l'on peut à loisir promener, prélever bois mort, asperges sauvages, escargots ou champignons (DE LA SOUDIERE, LARRERE - 87) et s'adonner à la chasse, en solitaire ou au sein d'une des "dianes" qui regroupent les chasseurs de sanglier en intégrant d'ailleurs exploitants et ruraux non agriculteurs (PELOSSE, VOURC'H - 82). Si les conflits de territoires entre dianes différentes sont parfois virulents, la cohabitation sur une même étendue de l'usage pastoral et des multiples pratiques des membres de la société rurale locale se passe plutôt bien. Elle

retrouve en cela des situations anciennes, dans des communes de ce piémont sud-oriental du Massif Central où filatures et tissages ont maintenu longtemps, au côté de petits propriétaires exploitants, une population ouvrière nombreuse.

Seule l'existence d'un enjeu économique engendre des antagonismes plus nets.

Ainsi, les plantations de conifères, capital forestier fragile à préserver des bris de branches comme de l'incendie, s'avèrent-elles "moins ouvertes" que les chênaies. Les pancartes "défense d'entrer" se multiplient de même à l'orée des châtaigneraies, dont l'exploitant protège la production. Mais c'est à propos des champignons qu'éclatent les conflits les plus graves : la "chasse" aux cèpes éveille de surprenantes passions où le plaisir de la recherche se mêle à des préoccupations plus matérielles. Certains agriculteurs entendent se réserver, une récolte qui, pour être aléatoire, n'en procure pas moins d'agréables revenus complémentaires.

Le clivage le plus affirmé, pourtant, oppose les "gens du lieu" - les habitants de la commune, groupe aux contours indistincts (5) - aux "étrangers, citadins de Béziers, Narbonne, Castres ou Toulouse, qui déferlent en saison sur cet "arrière-pays" de la plaine languedocienne. Nombre de communes, qui tentent de se protéger derrière des arrêtés, consacrent cette césure en n'ouvrant bois privés et forêts municipales aux étrangers que les week-end et jours fériés. Faute de moyens pour les faire appliquer, ces règlementations demeurent largement lettre morte.

Forêts, landes et garrigues apparaissent en définitive moins marginales que leur physionomie ne le laisserait croire : intégrées à l'exploitation parce qu'elles fournissent du bois ou accueillent le troupeau, espaces de promenades et de cueillettes pour l'ensemble de la communauté rurale, elles suscitent parfois de vives tensions avec des "consommateurs" extérieurs, souvent d'origine urbaine.

NOTES

(1) - Superficie Agricole Utile ; chiffres du RGA (Recensement Général de l'Agriculture) 1980 (D.D.A. de l'Hérault - 81).

(2) - Le cheptel ovin passe de 3600 à 5000 têtes (+43%) pour le canton de Saint-Pons entre 70 et 80.

(3) - Dotation Jeune Agriculteur (D.J.A.), accordée en fonction de la possession d'une Surface Minimum d'Installation (SMI).

- (4) - Surface Toujours en Herbe (S.T.H.).
 (5) - Sans doute faut-il y englober parents ou amis d'habitants de la commune, ainsi que les possesseurs de résidences secondaires sur le territoire communal.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) - P. BARTOLI, "L'impact des primes d'arrachage dans le vignoble languedocien", *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1986, t. 20, fascicule 1, pp. 66 à 79.
 (2) - A. BOURBOUZE, "Les interactions de l'animal et de la végétation dans les friches et les landes", n° hors série de la revue *Fourrages*, 1986, pp. 9 à 26.
 (3) - M. BOZON, "Chasse, territoire, groupements de chasseurs", *Etudes Rurales*, 1982, n°87-88, pp. 335 à 342.
 (4) - CARTE DEPARTEMENTALE DES TERRES AGRICOLES au 1/50000.-Feuille de Saint-Chinian (Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Aménagement, Services des Structures et des Exploitations Agricoles/ D.D.A. de l'Hérault), 1986.
 (5) - J.C. CHAMBOREDON, "La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural", *Etudes Rurales*, 1982, n°87-88, pp. 233 à 260.
 (6) - J.L. COUJARD, "Pratique économique, pratique symbolique : l'exemple de la cueillette", *Etudes Rurales*, 1982, n°87-88, pp. 261 à 265.
 (7) - D.D.A. de l'Hérault, *Le canton d'Olargues* (Service de Statistique Agricole), 1981, 28p.
 (8) - D.D.A. de l'Hérault, *Le canton de Saint-Pons* (Service de Statistique Agr.), 1981, 25 p.
 (9) - D.D.A. de l'Hérault, *Le canton de Saint-Gervais* (Service de Statistique Agricole), 1981, 27 p.
 (10) - R. DE LA SOUDIERE M., LARRERE, *Cueillir la montagne*, éd. La Manufacture, 1987, Lyon, 254 p.
 (11) - P. DERIOZ, *Problèmes d'inventaire des terres délaissées par l'agriculture : de la difficulté de mettre les friches en fiches et en chiffres*, Actes du 1er colloque tchéco-français sur les "Aspects régionaux de l'évolution de l'environnement", Brno, Tchécoslovaquie, septembre 89, à paraître 1990.
 (12) - Y. LUGINBUHL, "La "Montagne", un paysage de liberté pour le vignoble de Bourgogne", *L'Espace Géographique*, 1984, n° 1, pp. 13 à 22.
 (13) - V. PELOSSE, A. VOURC'H, "Chasse au sanglier en

Cévennes", *Etudes Rurales* 1982, n°87-88, pp. 295 à 308.

(14) - C.H. PRADELLES DE LATOUR, "La passion de la chasse dans une commune cévennoise", *Etudes Rurales*, 1982, n°87-88, pp. 325 à 334.

BIBLIOGRAPHIE

(1) - R. BARTOLETTI "L'impact des primes d'aménagement des vignobles français", *Bulletin de la Société Française de Géographie*, 1982, n° 2, pp. 115-120.

(2) - A. BOURBOULE "Les interactions des animaux et de la végétation dans les champs de céréales", *Revue d'Économie Rurale*, 1982, pp. 25-30.

(3) - M. BOZON "Classes, itinéraires groupements de chasseurs", *Revue Rurale*, 1982, pp. 88-92.

(4) - CARTE DÉPARTEMENTALE DES TERRES AGRICOLES DE LA SEINE-SAINT-DENIS (Ministère de l'Agriculture)

(5) - Direction de l'Aménagement des Services de la Chasse et de la Pêche, *Plan de l'Hérault*, 1986.

(6) - G. CHAMBEREDON "La diffusion de la chasse et la transformation des sociétés rurales", *Revue Rurale*, 1982, pp. 88-92.

(7) - J. GOURARD "Pratiques économiques et sociologiques de la chasse", *Revue Rurale*, 1982, pp. 87-88.

(8) - D. A. de VITRÉ "La chasse et le développement rural", *Revue Rurale*, 1981, pp. 28-30.

(9) - D. A. de VITRÉ "La chasse et le développement rural", *Revue Rurale*, 1981, pp. 28-30.

(10) - R. DE LA SOUTIÈRE M. LARRÈRE, C. MAILLON, J. MONTAUDO "La chasse et le développement rural", *Revue Rurale*, 1981, pp. 28-30.

(11) - P. DERIOZ "Problèmes d'investissement des terres de chasse", *Revue Rurale*, 1981, pp. 28-30.

(12) - Y. LUGIBURU "La chasse et le développement rural", *Revue Rurale*, 1981, pp. 28-30.

(13) - V. RÉSOSSE "La chasse et le développement rural", *Revue Rurale*, 1981, pp. 28-30.

LA FORET, UNE RICHESSE A DEFENDRE

par Daniel DOLL

Dans nos sociétés, les forêts assument des fonctions de plus en plus nombreuses et diverses. Or, la stabilité des peuplements est précaire. Périodiquement, la forêt traverse des passages difficiles, mais jamais le creux de la vague n'a été aussi profond. Depuis une vingtaine d'années, le sort s'acharne sur les boisements de l'Europe occidentale au point d'inquiéter sérieusement gestionnaires et propriétaires de bois. Parmi les principaux responsables de cette difficile situation, les mauvaises conditions atmosphériques occupent, sans conteste, une place à part. Les grands vents destructeurs et les hydrométéores de type verglas ou neige lourde conjuguent leurs effets maléfiques et anéantissent une quantité impressionnante de produits ligneux. S'il existe des événements climatiques exceptionnels contre lesquels le sylviculteur le plus avisé ne peut pas grand chose, il est pourtant possible parfois de limiter les dommages en recourant à de nombreux artifices de gestion pour augmenter la résistance individuelle des arbres.

I - Les principaux cataclysmes météorologiques en forêt

Parmi les météores qui agressent nos forêts, le vent est sans doute le plus néfaste. En principe, l'écoulement des flux est laminaire et linéaire. C'est le cas de nos vents d'ouest, liés à un système dépressionnaire. Sur l'échelle de Beaufort, le vent souffle en tempête lorsque sa vitesse dépasse 75 km/h, en tempête très violente au-delà de 101 km/h (28 m/s), correspondant à peu près aux premiers dégâts en forêt. En quatorze ans de mesures effectuées par la Météorologie nationale, l'ensemble du territoire subit au moins une fois un vent d'une vitesse supérieure à 28 m/s. Neuf des quatorze stations "test" observent des vents supérieurs à 122 km/h. Il semble donc bien que les risques en France et en Europe occidentale sont de l'ordre d'une tempête sévère tous les quatre

ou cinq ans et d'une tempête exceptionnelle tous les trente ans. De fait, le tribut payé par la forêt aux rafales de vent est élevé : les quatre principales séquences éoliennes de ces deux dernières décennies qui ravagent la R.F.A. du sud en 1967, les plaines sédimentaires d'Europe du Nord en 1972, le Massif Central en 1982 et le pourtour de la Manche, occasionnent à elles seules 64 millions de m³ de chablis, soit, mis bout à bout, un enstérage qui permettrait de faire une fois et demie le tour de la terre !

Alors que les tempêtes causent des dégâts importants, mais souvent disséminés sur une ou plusieurs régions, les écoulements ascendants tourbillonnaires engendrent des dommages globalement moins élevés, mais très concentrés dans l'espace, d'où leur gravité. Le recensement des tornades en France est l'oeuvre de J. Dessens, du Centre de Recherches Atmosphériques de Lannemezan. Depuis le début du XXe siècle, il en a recensées plus d'une centaine et près de deux par an depuis vingt ans. La tornade la mieux décrite par les forestiers français et allemands affecte les Vosges du Nord et le pays de Bade le 10 juillet 1968. Elle prend naissance dans la vallée de la Sarre sur le plateau lorrain, puis se dirige d'ouest en est, à une vitesse linéaire moyenne de 90 km/h, parcourt 60 km, s'arrête, puis renaît en Allemagne sur 27 km pour se consumer à 100 km de son point de départ après avoir tracé un étroit couloir dans les forêts traversées et anéanti 250 000 m³ de résineux.

Contrairement aux agissements des vents forts, plutôt générateurs de renversées, les effets du poids de la neige lourde et du verglas se traduisent avant tout par des ruptures du fût et des brisures de branches. Les dommages les plus courants et les plus importants, qui prennent quelquefois l'ampleur d'un véritable désastre, sont pourtant ceux qu'occasionne le simple effet statique de la neige et du verglas.

Le verglas météorologique, seul susceptible de provoquer de gros chablis, se rencontre en situation perturbée, à l'avant d'une surface de discontinuité de front chaud ou de front froid à altostratus quand l'isotherme 0° s'abaisse jusqu'au sol, ou lorsque cette surface est dédoublée et que la tranche d'air chaud a une épaisseur supérieure à 300 mètres. Les chablis qu'il provoque sont parfois considérables. Les grands verglas lorrains, alsaciens et comtois de février 1978 et février 1979 anéantissent près d'un million de m³ de bois feuillus et résineux.

Les chutes de neige lourde ne sont dangereuses en

France et sur les façades atlantiques de l'Europe que lorsqu'elles surviennent à une période où les feuillus sont pourvus de leurs appendices foliaires. En Europe centrale, elles peuvent tourner à la catastrophe quelle que soit la saison. En Allemagne du Sud, les chablis de neige s'élèvent annuellement à 760 000 m³, soit 6% de la possibilité. Le chiffre n'a valeur que de moyenne, et occulte les années de grands chablis telles 1979, 1980, 1981 au cours desquelles tombent 8 millions de m³ dans les seules forêts bavaroises. Au même moment, la Tchécoslovaquie enregistre 3,5 millions de m³ de chablis de neige et l'Autriche plus d'un demi million.

Face à la répétition inlassable et imprévisible des hydrométéores et des grands vents, auxquels il faut ajouter les froids intenses, la sécheresse excessive et les violentes chutes de grêle, il n'est pas surprenant de constater combien l'homme se sent impuissant à contrôler les incidences des climats.

II - Les moyens de prévention des cataclysmes météorologiques en forêt

Pour affronter le problème dans toute son ampleur, au-delà d'apparentes contradictions, il a fallu confronter un maximum de données bibliographiques avec les observations détaillées de la forêt de Darney (Vosges) soumise aux ravages du front de rafale d'orage de juillet 1984 et celle de la Mossig (Bas-Rhin) en proie au verglas de février 1979.

L'étude des relations entre chablis de vent et données du milieu souligne à la fois la fragilité des reliefs et des topographies planes sur lesquelles les flux ne sont plus freinés par aucun obstacle. Dans les régions accidentées, les dégâts prédominent sur des reliefs où les rafales et la vitesse des vents sont simultanément très fortes. De telles zones sont localisées, par exemple, à mi-pente des croupes lorsque celles-ci sont attaquées de biais par la tempête, ainsi que sur les parties supérieures et moyennes des versants opposés, lorsque les flux traversent perpendiculairement une vallée. Les dégâts de neige-verglas prédominent aussi sous le vent, aux expositions nord et est et sur les topographies planes. Sur la plupart de ces stations, le risque auquel est exposé un arbre est d'autant plus élevé que les racines sont insuffisamment profondes (sols battants, gley), peu résistantes ou malades. Il est donc essentiel que soient mises en oeuvre, systématiquement, les meilleures

techniques culturales favorisant le développement racinaire des plants.

Parmi les critères qui permettent également de caractériser la résistance d'un peuplement ou de déterminer l'opportunité d'éclaircir, les forestiers utilisent de plus en plus souvent le coefficient d'élançement (h/d), quotient de la hauteur par le diamètre de la tige. Le couplage de h/d avec la hauteur dominante permet à l'Institut pour le Développement Forestier (I.D.F.) de déceler trois types de boisements correspondant, parfois, aux trois stades de la vie d'un arbre et nécessitant chacun des interventions appropriées. Dans le jeune âge, au-dessous de certaines valeurs du facteur d'élançement et de la hauteur dominante, les arbres sont suffisamment trapus pour résister individuellement aux météores. Pour ne pas hypothéquer l'avenir, il est toutefois raisonnable de préconiser des densités inférieures à 1200 tiges à l'hectare, et de recourir à un dépressage rapide vers 4-5 mètres. A partir d'une certaine hauteur, correspondant au moins à deux ans d'âge, le boisement ne tient que grâce à un "effet de bloc". Une rupture de cet état d'équilibre par une éclaircie trop forte expose dangereusement le peuplement aux chablis. Enfin, au-dessus de certaines valeurs d'élançement et de hauteur, le peuplement se trouve dans le domaine de l'instabilité naturelle vers laquelle évolue tout boisement dans lequel l'homme intervient trop peu ou pas du tout (la situation est différente pour les sujets âgés bien entretenus). En phase instable, il est préférable d'éviter les éclaircies et de se préoccuper de la réalisation du peuplement.

Quel que soit l'état de la forêt, la sylviculture de bordure doit être conduite avec minutie. Contrairement à une idée largement répandue dans le milieu forestier, il faut favoriser une sylviculture visant à consolider la lisière tout en permettant le passage des flux. Dès que la hauteur dominante des peuplements atteint 10 à 12 mètres, il est conseillé d'élaguer les sujets sur 3 à 6 mètres de hauteur et sur une profondeur de 50 mètres environ vers l'intérieur de la parcelle, puis, progressivement, sur 50% de la hauteur et sur 50 à 80 mètres. Le courant d'air qui circule dans le peuplement et la réduction des turbulences ont aussi l'avantage d'empêcher l'accumulation de la neige sur les houppiers.

Toutes les consignes, établies pour des forêts jugées à hauts risques, peuvent être adaptées en fonction du sol, de l'essence et du type de boisement. D'une manière générale, les

peuplements monospécifiques de résineux sont à proscrire et la diversification des essences est souhaitable. Mais l'utilisation de nouvelles provenances doit être menée avec beaucoup de circonspection, car l'introduction d'un matériel génétique allochtone peut conduire à l'abâtardissement plus ou moins irréversible des caractéristiques génétiques des races locales, voire à la disparition brutale de certains écotypes.

Conclusion

Lorsque l'on aborde la question des chablis de vent et de neige-verglas avec des gestionnaires, ceux-ci réagissent souvent en considérant qu'il s'agit d'un phénomène inéluctable, d'une sorte de tribut que les forestiers doivent payer à Sa Majesté Météore. S'il est parfaitement exact que, dans quelques cas, heureusement assez limites, les agents atmosphériques déchaînés broient tout sur leur passage, il est possible de limiter l'ampleur des dommages en adoptant une sylviculture plus dynamique.

Hélas, les idées en matière de forêt progressent lentement et il n'est pas aisé de convaincre le vieux forestier de la nécessité d'innover ou le propriétaire de bois d'investir dans un peuplement qui ne rapportera qu'à ses petits enfants. Il suffit pourtant d'évaluer les pertes subies, après le passage d'un météore, pour faire réfléchir plus d'un sylviculteur.

QUELQUES REMARQUES

La prochaine journée se tiendra le samedi 26 janvier 1991, avec pour thème "Violences et Environnement". C'est vrai que les troubles forestiers y auront la part belle, qu'ils concernent le refus de nouveaux aménagements, la crainte d'une réduction usagère, la panique suscitée par un transfert de propriété, ou l'inquiétude devant des plantations imposées. Ils n'occuperont pas toute la séance puisque celle-ci vise toute atteinte portée au milieu, atteinte réelle ou perçue comme telle. Le tracé d'une route, d'un pont, la dégradation d'un milieu, l'eau, la ville, sont aussi des atteintes graves que les habitants ne supportent pas toujours de manière irénique.

Je rappelle que cette réunion ne constitue ni un congrès ni un mini-colloque. Son objet ? L'histoire proprement dite, celle qui ne figure pas dans le programme du G.H.F.F. La journée d'Etudes ne se substitue donc pas au colloque que tient chaque année le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises. Elle n'en est pas non plus le complément. Elle offre un autre type de service, voilà tout.

Cette manifestation, qui, en sept à huit heures, permet à une douzaine d'orateurs de s'exprimer, succède ainsi au séminaire FORETS ET SOCIETES, XVIe-XXe siècle, douze séances entre le début février et la mi-juin, trop lourd à gérer pour une efficacité médiocre. Elle a de ce fait repris ou presque son intitulé : ENVIRONNEMENT, FORET ET SOCIETES, XVIe-XXe siècles. Elle attire d'ailleurs un public identique, celui qu'intéresse des communications plus longues que d'ordinaire, donc plus approfondies, davantage débattues aussi, sans doute.

Le conférencier remet à l'issue de la Journée un substantiel résumé dactylographié (cinq à sept pages en interligne et demi). Cela devrait convenir à l'ensemble des partenaires, auteur et auditoire. Le premier peut publier son texte en version intégrale dans la revue de son choix. Le second, mêlant membres du G.H.F.F. et collègues d'Ile de France, trouve dans l'occasion un outil de rencontres et d'échanges. C'est d'ailleurs pourquoi la publication des textes est accompagnée d'une liste complète avec noms et adresses de tous

les communiquants. Vous avez en main le Cahier n° 1. Espérons qu'il aura une longue descendance et faites part de vos suggestions. Elles seront bienvenues.

Andrée CORVOL
 Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine,
 E.N.S., 45 Rue d'Ulm, 75005-PARIS.

Mr. BERCE Yves-Marie
 121 avenue Philippe Auguste
 75011 Paris

Mme BRUNETON-GOVERNATORI Arlette
 Maison Grapel
 64230 Lassay

Mme CORVOL Andrée
 72 rue du Javelot
 75042 Paris cedex 13

Mr. DERIOZ Pierre
 347 chemin des Amandiers
 34400 Lunel

Mr. DOLL Daniel
 6 route de Walsbach
 68230 Zimmersbach

Mme DUFOUR Jeanne
 22 hameau de Montcaill
 72190 Neuville-sur-Sarthe

Mr. JACQUART Jean
 13 rue Ferdinand Daval
 75004 Paris

Mr. LEWILLON Serge
 24 rue du Bourg
 51000 Dijon

les commentaires. Vous avez en main le Cahier n° 1. Espérons
 qu'il aura une bonne suite par de vos suggestions. Elles seront bienvenues.

LISTE DES PARTICIPANTS

Andrée CORVOL
Mme ASSEO Henriette
 19 rue des Martyrs
 75009 Paris

Mr. BERCE Yves-Marie
 121 avenue Philippe Auguste
 75011 Paris

Mme BRUNETON-GOVERNATORI Ariane
 Maison Gabet
 64250 Lasseube

Mme CORVOL Andrée
 75 rue du Javelot
 75645 Paris cedex 13

Mr. DERIOZ Pierre
 347 chemin des Amandiers
 34400 Lunel

Mr. DOLL Daniel
 6 route de Walbach
 68230 Zimmerbach

Mme DUFOUR Jeanne
 22 hameau de Montreuil
 72190 Neuville-sur-Sarthe

Mr. JACQUART Jean
 13 rue Ferdinand Duval
 75004 Paris

Mr. LEWUILLON Serge
 54 rue du Bourg
 21000 Dijon

Mr. TRAIMOND Bernard
Miqueus
40420 Garein

Mme ZINK Anne
16 rue Vaudrezanne
75013 Paris

TABLE DES MATIERES

Préface par Andrée CORVOL	p. 3
1ere Partie : LA FORET, TERRE DE MARGINALITE ?	
1 - La sylve antique : un espace redoutable par Serge LEWILLON	p. 9
2 - La crainte du grand Veneur par Yves-Marie BERCE	p. 12
3 - Le sorcier dans les Landes par Bernard TRAIMOND	p. 18
4 - Les castanéicoles, une population à part par Ariane BRUNETON-GOVERNATORI	p. 25
5 - La Forêt dans la vie des Bohémiens par Henriette ASSEO	p. 30
2eme Partie : LA FORET, UN ENJEU ECONOMIQUE	
1 - L'insertion des pasteurs béarnais dans les landes par Anne ZINK	p. 39
2 - La forêt de Perseigne, facteur de marginalisation par Jeanne DUFOUR	p. 44
3 - Villageois et Forêts en Ile-de-France : les droits d'usage par Jean JACQUART	p. 49
4 - Landes, friches et boisements dans l'exploitation agricole : cas du Haut-Languedoc par Pierre DERIOZ	p. 53
5 - La Forêt, une richesse à défendre par Daniel DOLL	p. 61
Annexes :	
Liste des communiquants	p. 66
Table des matières	p. 69

TABIE DES MATIERES

Préface par André CORVOL p. 7

1ère Partie : LA FORÊT, TERRE DE MARGINALITÉ ?

1 - La forêt anglaise : un espace redoutable par Serge LEWULLON p. 9

2 - La crèche du grand Yveque par Yves-Marie BERGE p. 12

3 - Le socier dans les Landes par Bernard TRAIMOND p. 18

4 - Les castagnettes, une population à part par Ariane BRUNETON-GOVERNATORI p. 22

5 - La forêt dans la vie des Bohémiens par Henriette ASSÈS p. 30

2ème Partie : LA FORÊT, UN ENJEU ÉCONOMIQUE

1 - L'insertion des forêts dans les Landes par Anne ZINK p. 32

2 - La forêt de Porsméné : facteur de marginalisation par Jeanne DUPOUR p. 44

3 - Villages et forêts en Hautes-Landes : les droits d'usage par Jean JACQUART p. 48

4 - Landes, forêts et boisements dans l'exploitation agricole : cas du Haut-Languedoc par Pierre DERIOZ p. 52

5 - La forêt, une richesse à défendre par Daniel DOLL p. 61

Annexes :

Liste des contributeurs p. 66

Table des matières p. 69

Achévé d'imprimer
sur les presses de COPÉDITH
Janvier 1991
Dépôt légal n° 5018

